

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

La Colonisation dans Rimouski

Que la colonisation souffre partout du système actuel, nous en avons une nouvelle preuve dans le débat qui se poursuit actuellement entre un collaborateur du Progrès du Golfe et M. d'Anjou, le député provincial de Rimouski.

C'est de cette région que surgissent nombreuses, graves, presque révoltantes, les plaintes du défricheur, juste au moment où les leçons du recensement devraient pourtant décider le pouvoir public à le débarrasser de toutes les tracasseries et les injustices qui le paralysent.

Un beau matin, les colons de Ste-Blandine sont avertis que leurs loix vont être "annulées". Le député intervient, règle ou croit régler quelques cas, mais les menaces et les vexations continuent. Quelqu'un prend alors la cause de la colonisation en mains et dénonce la mauvaise foi du département des Terres. Elu naguère comme indépendant, M. d'Anjou se fâche de l'attitude des colons, fulmine contre celui qui prend leur défense et déclare que tout est correct.

C'est dans la réplique à M. d'Anjou que l'on trouve que tout n'est pas correct.

L'auteur signale à ce dernier plusieurs cas d'injustices graves pour ne pas dire de vols; nous citerons seulement ceux dont les faits sont attestés par des déclarations solennelles.

Laurent Proulx, d'abord:

"Je, soussigné, déclare solennellement: "1.—Qu'il est vrai que je me suis adressé à l'agent des Terres pour obtenir un lot en vue d'y faire un établissement et que je n'ai pu l'obtenir. J'ai fait cette demande à plusieurs reprises et on m'a toujours refusé. "2.—Qu'il est vrai que l'agent des Terres m'a envoyé un avis m'annonçant la révoque de la vente du seul demi lot que je possède et où je réside depuis près de vingt ans. "3.—Qu'il est vrai que je suis logé de maison, de grange et que j'ai au moins trente arpents de terre en culture sur le dit demi-lot. "4.—Que plusieurs colons de l'endroit et moi-même, avons été les victimes de toutes sortes d'exactions et de tracasseries de la part du gouvernement, depuis plusieurs mois. "Et j'ai signé la présente déclaration la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment conformément à l'acte de la preuve en Canada. "Sainte-Blandine, le 20 novembre 1911—

"Laurent Proulx,"

"Déclaré solennellement devant moi ce 20 novembre mil neuf cent onze."

"J. Ed. Couture, N. P."

C. C. S. D. R.

Joseph Duchêne ensuite:

"Je, soussigné, déclare solennellement: "1.—Qu'il est vrai que plusieurs colons de l'endroit et moi-même, nous avons été depuis plusieurs mois, victimes des plus odieuses persécutions de la part du gouvernement. "2.—Que durant l'hiver 1910-11, nous nous sommes vus enlever des lots que nous avons pris en vue d'y faire des établissements pour nos enfants. Que nous avons porté plainte au Député et au gouvernement et que ce n'est qu'après que monsieur Alphonse Pincourt, commerçant de bois, enlevé la plus grande partie du bois de quelque valeur, que nous avons pu obtenir du gouvernement la paisible possession de ces lots dont nous avions été dépouillés pour le temps de la coupe du bois. "3.—Que ayant un lot sur lequel le commerçant de bois n'a pas encore pu mettre la main, j'ai reçu l'autre jour un avis que la vente de ce lot avait été révoquée et l'agent des Terres par son représentant, m'a lui-même averti qu'il avait donné avis à Monsieur Alphonse Pincourt qu'il pouvait dès à présent y faire la levée du bois. "4.—Que bon nombre de colons ont eu à souffrir les mêmes tracasseries et qu'il nous devient de plus en plus difficile de pouvoir songer à établir ici nos enfants. "Et je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment conformément à l'acte de la preuve en Canada. "Sainte-Blandine, le 20 novembre 1911—

"Joseph Duchêne,"

"Déclaré solennellement devant moi le vingt novembre mil neuf cent onze."

"J. Ed. Couture, N. P."

C. C. S. D. R.

Bâti de maison et de grange, 30 arpents de culture ne suffisent pas pour assurer M. Gouin de la bonne foi du colon Proulx. Non seulement on refuse un autre lot à cet homme qui n'a qu'un demi-lot, mais on veut même lui enlever celui-ci.

Joseph Duchêne a six garçons et voudrait les établir autour de lui. Il en demande, on les lui accorde d'abord, mais au moment où il se prépare à les défricher, l'ordre arrive de Québec de les lui enlever.

C'est le découragement pour le père, l'inquiétude pour les garçons suivie de l'envie de partir pour la ville ou pour les Etats-Unis. Mais qu'est-ce que cela fait à M. Gouin? Du moment qu'il est bien, lui, qu'il a de quoi boire et manger en abondance, que le revenu d'heureuses spéculations grossit constamment son compte de banque, que cinquante députés mercenaires cultivent chacun leur petit intérêt sont prêts à le maintenir au pouvoir, que peut-il lui faire le sort des colons de Ste-Blandine habitués à vivre de peine et de misère! Personne en dehors des régions de colonisation ne s'intéresse au sort des pauvres diables établis dans la forêt; ces colons sont assez faciles à tromper en temps d'élection; dans les cités, rares sont ceux qui comprennent l'importance de développer le défrichement et la culture même au point de vue de la prospérité des villes; l'ouvrier ne se rend pas compte que la cherté de la vie dépend, dans une bonne mesure, de la disproportion entre la production et la consommation; quel danger y a-t-il donc à laisser les choses en l'état actuel! Et le colon continue d'être harassé par le pouvoir public qui devrait être son protecteur. Mais le colon continue aussi de maudire le régime qui lui fait cette vie d'esclave et de martyre.

Jean DUMONT.

....And Wife

L'un de mes amis feuilletait l'autre jour le registre de l'un des grands hôtels de Montréal. D'un bout à l'autre des longues pages s'élevaient les signatures anglaises, accolées des indications les plus diverses: New-York, Sydney, Londres... La liste était coupée de noms français, mais ceux-ci portaient presque invariablement l'indication anglaise and wife. Mon ami prit la peine de compiler avec soin deux pages du registre. Il y releva les noms d'hommes politiques et d'hommes d'affaires canadiens-français. Seul, un brave garçon de St-Elie de Caxton avait crânement écrit: Monsieur et Madame X. Tous les autres — et certains ne parlent qu'avec attendrissement de notre langue — avaient cédé à l'habitude et s'étaient inscrits à l'anglaise. C'est un détail, mais c'est avec des détails pareils que se constitue la physionomie anglaise qui trompe un certain nombre d'observateurs et qui permet aux autres de soutenir, pour avancer leurs petites affaires, que les Canadiens-français s'anglicisent, que leur langue appartenait bientôt au domaine des vieilles reliques, etc. Nous savons, nous, ce que valent réellement de pareils détails, mais comment voulez-vous que les étrangers ne se laissent point prendre aux apparences, même s'ils sont bien disposés à notre égard? Pendant le congrès eucharistique, l'un des hommes politiques les

plus connus du Canada français causait avec un prêtre romain que l'on disait chargé d'une enquête sur la question des races. Il s'efforçait de lui prouver que l'élément français acquiert une importance toujours grandissante, que sa survivance est assurée et qu'il lui faudrait faire dans les hautes sphères ecclésiastiques une place égale à cette importance. Soudain, le prêtre lui dit: Monsieur, je veux être franc. Je ne crois pas à la survivance de l'élément franco-américain. Vous allez disparaître sous le flot anglo-saxon... Voyez, l'autre jour, nous étions au Windsor. On faisait le représentant du St-Siège. Eh! bien, on se serait cru en pays absolument anglais. L'homme public s'efforça de convaincre le prêtre que, si le Windsor compte pour quelque chose dans la vie canadienne, la fondation des paroisses nouvelles et la conquête du sol ont une autre importance, mais il quitta son interlocuteur avec la pénible certitude de n'avoir point effacé toute trace de l'impression première.

Les gouttes d'eau font les rivières, répète-t-on, et c'est sur une multitude de détails de ce genre que se fondent les opinions qui pèsent si lourd parfois sur nos destinées. Nous nous plaignons de certaines injustices. Il nous est arrivé, plus d'une fois, d'être les involontaires artisans de tresser les verges dont nous mêmes battons. A nous d'y songer — et de nous en souvenir.

OMER HEROUX.

BILLET DU SOIR

VEUVE ET CANONISTE.

Il y a des veuves qui ne doutent de rien.

D'aucunes, par le temps froid qui court, s'occupent de droit canon. Ca m'a été une joie vive de le constater, l'autre jour au cours d'un voyage, dans un grand salon d'hôtel. Celle que j'ai entendue m'a remis en mémoire Ida de Barancy, la veuve irrégulière, — une grass widow, comme dit l'Académie, — dont il est question dans Jack, de Daudet: — vous savez, cette perruche d'Ida qui parlait, parlait, ouvrait des parenthèses qu'elle ne fermait pas, courait, zigzaguait, bondissait à travers le bon sens et dont les phrases ressemblaient à ces petits paniers japonais qui rentrent les uns dans les autres et dont le dernier est toujours vide?

Ma veuve à moi — je parle de ma canoniste — est veuve très régulièrement. Mais elle trouve le pape irrégulier, à cause du décret Ne temere: — elle prononce Ne t'aimerais, répète le mot souvent, s'aperçoit que ça nous amuse et ne sait pas pourquoi. Elle est grande, a le buste hardi, le teint bistré, de grands yeux pleins de surprise, porte de jolies toilettes et sait qu'elle les porte bien mieux qu'elle ne sait son catéchisme; elle adore, dans une grande salle remplie, les entrées sensationnelles, possède une voix sonore et de la volubilité qui vous donne l'envie, non pas de glisser un mot, mais de respirer pour elle; elle pique à travers les dogmes avec des gestes de Louise Michel, brasse, mêle les sujets, s'écoute, s'emballe, vous questionne sans attendre de réponse et se sert de son jugement comme un balai — se servirait d'une brosse à dents.

— Qui, dit-elle, je vous le demande, qu'est-ce qu'il est venu faire, le pape, avec son décret Ne t'aimerais? En voilà une religion! On ne peut plus fréquenter les protestants à présent. Si vous vous mariez à Vaudreuil, dit le Pape, ça y est! Si vous vous mariez à Sainte-Anne, non, zut! Bien, moi, je vous dis que ça ne fait rien une dispense payée ou non. C'est comme le dogme des jésuites du carême, ça: avec-vous lui dans les journaux de Québec qu'il n'y en aura pas cette année? Moi, je suis de la religion de ma mère: elle le portait, elle, son scapulaire! Ce n'est pas parce qu'on est riche, c'est parce qu'on aime ça, se marier, qu'on se marie. Quand j'étais au couvent... et ma petite qui a communiqué à sept ans! Si c'est ridicule! On ne s'y reconnaît plus. Ah! j'en ai perdu de la confiance, avec cette affaire. Ne t'aimerais! C'est très simple, moi, qu'il s'en présente un protestant, et vous allez voir que le Ne t'aimerais ne me gênera pas et je suis aussi catholique que n'importe qui! Est-ce que je n'ai pas raison, voyons?

Un médecin spécialiste, qui l'observait d'un coin d'oeil aiguisé de malice, crut poiment qu'elle lui donnait place pour un mot:

— Madame, répondit-il, vous m'offrez une jolie matière d'étude.

— Et vous, reprit-elle, en s'adressant à un autre, dont le sourire l'intriguait.

— Quand on vous regarde, dit-il, on n'ose pas croire, madame, que vous puissiez vous tromper. Vous êtes matresse es-délicate: si je m'aventurais de parler toilettes devant vous et si je définissais un plumet par la définition qui convient à un falbalà ou à une boucle de dentelle, vous auriez sans doute de l'indulgence, mais vous penseriez de moi des choses... délicates. C'est ce que je pense de vous.

FRANK LEMAR.

Si j'étais maire?

Qu'avez-vous à proposer? — Qu'exigez-vous de celui que vous élirez, dans deux mois, à ces importantes fonctions?

Dimanche prochain et le suivant, le Nationaliste publiera, dans une vaste tribune libre, les opinions de tous les contribuables qui voudront bien les lui faire parvenir au sujet des devoirs qui s'imposent au futur maire de Montréal.

Il est urgent d'apporter à notre ville d'importantes améliorations dans le domaine matériel comme dans l'ordre moral, et chacun devrait se faire un devoir en même temps qu'un plaisir de signaler à l'attention publique les réformes et les inaugurations nécessaires.

Prière d'adresser les lettres au Nationaliste.

Le gros taxeur

Nous avons dit hier, que la première pensée de M. Gouin, aussitôt après avoir planté son couteau dans la gorge de M. Parent, fut de pressurer davantage les héritiers.

L'assertion peut paraître osée à ceux qui depuis des années entendent sir Lomer affirmer qu'il opère des merveilles sans augmenter les impôts.

Elle est pourtant strictement exacte. Seulement, comme M. Gouin procède toujours surnoisamment, il faut une certaine patience pour le découvrir.

Ouvrons les statuts provinciaux de 1894, page 84 et ceux de 1906 pages 65 et suivantes de la version anglaise; c'est là que nous trouverons les chiffres de la taxe sur les successions sous les deux régimes.

En 1894 toute succession de cinquante à cent mille piastres, payait 1-1-2 pour cent d'impôt; en 1906 M. Gouin réduit à soixante-quinze mille piastres le maximum des successions payant 1-1-2 pour cent et impose une taxe de 2 pour cent sur les successions de soixante-quinze à cent mille piastres.

En 1894, les successions de cent à deux cent mille piastres payent 2 pour cent de taxe; en 1906, M. Gouin porte cette taxe à 3 pour cent sur les successions de cent à cent cinquante mille piastres, et à 4 pour cent sur les successions de cent cinquante à deux cent mille piastres. En 1894, toute succession dépassant deux cent mille piastres ne paye que 3 pour cent; en 1906, M. Gouin porte cette taxe à cinq pour cent.

Voilà pour les successions en ligne directe.

M. Gouin passe ensuite aux héritiers collatéraux.

En 1894, les héritiers collatéraux ne payent que 3, 5, 6, 8 et 10 pour cent suivant le degré de parenté; en 1906, M. Gouin les oblige à payer 5, 1-2, 6, 6-1-2, 7, 7-1-2, 8, 9 et 10 pour cent.

Mais ce n'est pas tout. Quand M. Gouin a donné son premier tour de vis à l'état de la taxe, il n'est pas encore content. Il se crache dans les mains, suivant l'expression populaire, et il recommence.

Par-dessus la taxe qu'il vient d'augmenter, il en impose une deuxième, celle-ci toute nouvelle variant de 1 à 3 pour cent pour les héritiers directs et de 1 à 5 pour cent pour les héritiers collatéraux touchant un héritage considérable.

C'est-à-dire que M. Gouin, non content de retenir les impôts existants à l'époque de son coup de couteau, a retaxé et surtaxé.

On avouera qu'avec un bilai semblable, le premier ministre expose à de fâcheux accidents les jeunes ministériels, encore confiants dans sa parole, en leur affirmant qu'il n'est pas un taxeur.

C'est un taxeur, habile à cacher sa méthode, mais un gros taxeur tout de même.

J. D.

Sur le Pont d'Avignon....

"Si nous n'avons plus de gouvernement à Ottawa," à quoi sert l'opposition?

On n'y va pas de main-morte, au conseil municipal d'Ottawa. M. Ellis, l'un des fonctionnaires de la municipalité, se portant candidat aux élections politiques, on propose de le remplacer de ses services.

M. L.O. David doit trouver les échelons d'Ottawa bien sévères.

Du même coup M. le juge Charbonneau prive les Clercs Saint-Viateur du droit de vote et déclare que les prêtres fessaient beaucoup mieux de ne pas voter.

Qui donc prétend que l'engorgement des tribunaux de Montréal est dû à l'inactivité des juges?

Le jour de la nomination pour les élections provinciales d'Ontario donne dix-sept partisans au cabinet Whitney. On ne peut pas dire que les oppositionnistes ont une belle "partance".

L'adversaire de Sir James Whitney a cru faire un bon coup, hier, en demandant Bourassa et les Nationalistes. L'Assemblée lui a vite coupé le sifflet.

On peut être sûr que M. Gouin n'abolira ou n'atténuera aucune taxe. Il l'a fait déclarer par sa majorité à la dernière session.

On dit à Québec que M. Devlin organise une forte expédition pour aller à la recherche des fameux colons Carufel censés établis dans le nord de Montréal.

Il y a peut-être plus de vrai que l'on pense dans la rumeur que la position d'orateur de l'Assemblée législative serait donnée à M. Honoré Mercier.

C'est un excellent moyen de conserver à M. Mercier le titre d'orateur sans l'obliger à le justifier, et puis M. Mercier est le beau frère de M. Gouin.

L'industrie de la chaussure

La "United Shoe Machinery Company" exerce-t-elle un monopole préjudiciable à l'industrie de la chaussure au Canada?

Tel est le grave problème qu'une commission nommée par le Ministère du Travail est appelée à résoudre.

L'enquête est commencée depuis hier.

La "United Shoe Machinery" qui est véritablement une compagnie américaine, entrave, dit-on, par la méthode de ses opérations la concurrence légitime dans la vente de machines nécessaires à la fabrication des chaussures.

Elle loue, prétendent ceux qui ont demandé l'enquête, ses machines pour un terme de vingt années et ne permet pas à ses clients de se servir d'autres machines que les siennes.

Pour conserver le monopole, elle ne veut pas vendre ses machines à moins d'un prix exorbitant. Comme question de fait elle n'a jamais vendu de ses machines; elle les loue et retire une "royauté" perpétuelle sur chacune.

Si l'on ajoute que pas moins de quarante machines sont nécessaires à la confection des chaussures, on voit d'ici dans quelle position se trouvent les fabricants.

La fabrication des machines par ce monopole devient paralysée, l'invention ne reçoit aucun encouragement et, bref, le système dénature l'industrie en général.

La "United Shoe Machinery" combat ces prétentions et allègue qu'elle loue les machines désirées par les clients, sans mettre aucune entrave à la vente des machines provenant d'autres compagnies.

L'enquête révélera où est le droit.

La commission qui s'occupe de cette affaire a été nommée par le Ministère du Travail du défunt gouvernement Laurier, mais le changement de gouvernement n'a pas affecté la disposition des autorités à faire la lumière complète sur les accusations portées contre la "United Shoe Machinery".

Il s'agit de détruire un trust, si trust il y a.

NAP. TELLIER.

"L'Ame Solitaire"

Il reste encore, chez Beauchemin et chez Déom, quelques exemplaires de l'Ame Solitaire, le beau recueil de poésies de M. Albert Lozeau.

Ce sont les derniers. Hâtons-nous d'aller en chercher un, avant que s'épuise la deuxième édition. Ce volume constitue un fort joli cadeau pour le Premier de l'An.

Il faudrait une législation spéciale

Au cours du procès de Jack O'Brien, arrêté sous une accusation de vagabondage, à la demande de sa petite fille, enfant de 14 ans, le recorder Weir a déclaré que, d'après lui, le père de famille qui néglige, quand il le peut, de subvenir aux besoins de sa famille, est coupable envers la société qui se trouve, par le fait obligée de prendre soin de cette famille. Ce père de famille, a-t-il dit, est redevable à ceux qui maintiennent les oeuvres de charité. Il devrait exister une législation spéciale pour ceux qui laissent leur famille dans le besoin.

Conférence de M. Ed. Montpetit

ELLE AURA LIEU CE SOIR A L'UNIVERSITE LAVAL.

Ce soir, dans l'une des salles de l'Université Laval, M. Edouard Montpetit, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, donnera une conférence sur l'Economie Sociale, sa définition, son importance. Comme le sujet est de la plus haute importance, nul doute que l'auditoire sera très nombreux.

L'ajournement du Sénat

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 5. — L'administrateur, sir Charles Fitzpatrick, viendra cet après-midi au Sénat, à cinq heures, sanctionner quelques bills ainsi que le budget de l'année courante, après quoi le Sénat ajournera ses travaux jusque vers le 15 janvier prochain.

LETTRE D'OTTAWA

PEU DE DISCOURS. — CHANGEMENT DE MAITRES. — MEMES TACTIQUES. — VERS LA BAIE D'HUDSON. — QUELS PLANS? — LES FRONTIÈRES DU MANITOBA. — ET LES ECOLES SEPARÉES? — LA GARE DU TRANSCONTINENTAL A QUEBEC. — ABSENTS POUR CAUSE D'ELECTIONS.

Ottawa, 4. — Peu de discours aujourd'hui. Des remarques s'échangent brièvement des deux côtés de la Chambre; mais comme il s'agit, pour la gauche, de faire produire des documents et que le ministère consent à les lui livrer, il n'y a pas là matière à longues dissertations.

Naturellement, les questions abondent au feuillet de la séance. Le ministère y répond sans en dire plus long qu'il le croit prudent. M. Laurier trouve que M. Borden ne se livre guère; et, d'autre part, M. Borden n'entend pas faire connaître tout ce qu'il pense. Il a adopté un peu les tactiques du dernier ministère. Et celui-ci n'a pas encore assez dépouillé le vieil homme pour avoir droit de se plaindre fortement qu'on le traite comme il a jadis traité les maîtres d'aujourd'hui.

Entre autres questions intéressantes, la Chambre a un tant soit peu discuté la question du chemin de fer de la Baie d'Hudson, celle des frontières manitobaines et puis celle de la gare du transcontinental à Québec.

Le ministère Laurier avait entrepris de mettre l'Ouest en communication directe avec l'Europe, grâce à un chemin de fer qui reliait les provinces de l'Ouest à la Baie d'Hudson, et à des lignes de vapeurs allant de Port Churchill ou de Port Nelson à Liverpool. Le projet ne semblait guère praticable, tout d'abord, puisque la Baie d'Hudson n'est libre de glaces que quatre ou cinq mois par année. Et même le "Globe", de Toronto, un organe de M. Laurier, affirmait à certaine époque que le chemin de fer de la Baie d'Hudson ne vaudrait jamais grand chose, à cause des difficultés de navigation dans cette baie.

Mais, finalement, le dernier ministère avait décidé de faire voter quatre millions pour ce chemin de fer. Aujourd'hui, le nouveau cabinet a suspendu les travaux, et confie toute l'étude de ce projet à des experts qui décideront de la praticabilité de l'entreprise. Il reste entendu, au fond, que le gouvernement construira ce chemin. Mais suivra-t-il les plans du ministère Laurier, ou en adoptera-t-il de nouveaux? C'est la question.

Le docteur Neely, libéral, croit que le ministère actuel ne veut rien faire pour l'Ouest. A quoi M. Cochrane, le ministre des chemins de fer, — un homme qui ne parle guère, mais semble connaître son ministère, — a répondu: "Le ministère a arrêté les travaux, c'est vrai. Il fallait qu'il se rendit compte de la nature des explorations et des plans faits à propos de cette voie ferrée. Il ne faudrait pas que nous commissions, quant au coût de ce chemin, les erreurs commises dans l'affaire du Transcontinental. Nous voulons savoir où nous allons, et ce que cela nous coûtera pour nous rendre au bout du chemin. Les délais ne seront pas longs."

M. Oliver, lui, croit, au contraire, que cette suspension de travaux retardera de plusieurs années leur parachèvement. Et, à son dire, la question est d'une importance vitale pour l'Ouest. M. Laurier est du même avis et pense que le ministère a tout un nouveau projet, et qu'il entend mettre l'ancien au rancart. Cela prendra trois ou quatre ans, encore avant que les travaux commencent, croit-il.

M. Cochrane rétorque qu'il faut savoir si l'entreprise est en bon ou en mauvaise voie. Et M. Borden, — qui, chemin faisant, appelle par distraction, M. Laurier, "M. le premier ministre", ce dont il s'excuse en souriant, parce que, dit-il, "pendant quinze ans, j'ai appelé ainsi M. Laurier, et que je m'y suis habitué, au cours de cette trop longue période," — réaffirme que le gouvernement entend sauvegarder les intérêts de tout le pays, et qu'il ne peut s'aventurer à la diable dans une entreprise aussi considérable.

M. Macdonald, le député libéral de Picton, — celui qui manqua de devenir ministre de la Milice, — voudrait savoir à quelle entente le ministère Borden en est venu avec le gouvernement manitobain, quant à l'extension des frontières de cette province.

"C'est fort intéressant à savoir, dit-il, puisque M. Roblin et M. Whitney ne se sont jamais accordés à ce sujet, et que M. Borden a dû choisir entre l'un et l'autre." Il rappelle, chemin faisant, ce qu'on dit partout, au sujet des écoles séparées de cette province, et certaines promesses de règlement plus juste que Monsieur Langevin aurait affirmé avoir obtenues de la nouvelle administration.

M. Borden se contente d'affirmer que le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ont convenu d'un principe qui servirait de base au règlement de cette question de limites. Mais, d'autre part, dit-il en substance, les deux gouvernements sont en train de négocier l'entente quant aux détails essentiels. Et l'opposition ne saurait raisonnablement s'attendre à ce qu'on lui livre tous les renseignements avant que l'affaire ait une solution complète. Comme M. Macdonald a fait allusion à la question des écoles séparées du Manitoba, question encore non réglée d'après lui, M. Borden le renvoie à M. Laurier, qui disait en 1897 dans le discours du trône que cette affaire est réglée. "Arrangez-vous avec M. Laurier", dit M. Borden, "après quoi je vous dirai ce que j'en pense moi-même."

M. Laurier, pris à partie affirme qu'il a fait un règlement, mais que certains députés de Québec, ainsi MM. Monk, Pelletier et Nantel, ont toujours déclaré, au cours de la dernière campagne, qu'il n'y a pas de règlement. A quoi M. Pelletier riposte: "Jamais je n'ai prétendu cela. Ce que j'ai dit, c'est que M. Laurier a fait un règlement, mais que j'estime ce règlement injuste pour la minorité catholique. Maintenant, le nouveau ministère peut-il remettre cette question à l'étude? c'est là ce que je ne saurais dire tout de suite. Il y a la question de droit constitutionnel, et il faut l'étudier."

M. Borden promet de donner entière satisfaction à M. Whitney comme à M. Roblin, dans cet arrangement à propos des frontières manitobaines; mais M. Laurier en doute fort, lui, et le déclare à la Chambre. "Mon règlement contentera tout le monde, sauf l'opposition", dit M. Borden. Il en donnera tous les détails quand le ministère soumettra à l'étude des députés la mesure relative à cette question.

On se rappelle que le dernier ministère avait accordé à M. Goselin, de Lévis, le contrat pour la construction de la gare du Transcontinental à Québec. Cette gare devait se construire droit en face de la Terrasse, sur l'étroite lisière de terrain qui sépare le fleuve du Cap Diamant. L'administration Borden a fait suspendre tous ces travaux, et M. Laurier veut savoir pour quelle raison.

M. Cochrane, brièvement, explique qu'il a lui-même visité les lieux, et que ce site lui semble tout à fait désavantageux, parce que trop exigu. Au reste, dit-il, les plaintes abondent contre ce choix, et, avant de faire quoi que ce soit, il tient à consulter des experts.

M. Laurier a fait remarquer que le contrat, donné après les élections, lui semble juste et raisonnable. C'est le plus bas soumissionnaire, dit-il, qui l'a obtenu, et le site est excellent.

M. Pelletier, très franc, dit que c'est à son instigation que le contrat est suspendu. Le site, déclare-t-il, est pitoyable; et jamais il n'y a moyen de construire une gare comme à tous les chemins de fer, en cet endroit. M. Pelletier semble avoir raison. Car le simple examen des lieux démontre que tous les chemins de fer qui entrent à Québec ne peuvent converger à cet endroit sans congestionner le trafic, et sans détruire, à part cela, tout le cachet de la ville de Québec. M. Pelletier affirme que si l'entrepreneur souffre des dommages, le gouvernement l'en indemnisera. Les neuf-dixièmes de la population québécoise ne veulent pas de ce site, et le Pacifique Canadien, par exemple, ne consentira jamais à conduire ses convois à cet endroit.

Sur ce, M. Laurier répond que le site est excellent, à cause de sa proximité de l'eau profonde, et du voisinage immédiat des quais où les grands paquebots peuvent aborder à toute heure. Il n'estime pas que la population de Québec trouve cette gare sise à un mauvais endroit.

Les experts du ministère décideront si M. Laurier a tort ou raison. D'ici là, M. Laurier aura tous les renseignements qu'il désire obtenir.

Il semble improbable que la Chambre finisse ses travaux demain soir, au lieu de jeudi soir. Mais presque tous les députés d'Ontario sont absents, en train de battre les campagnes dans l'intérêt des partis qui se font la guerre dans l'Ont

LES ELECTIONS D'ONTARIO

Dix-sept conservateurs sont élus par acclamation à l'appel nominal

Toronto, 5. — La journée d'hier a donné un avantage marqué à Sir James Whitney. Dix-sept de ses partisans ont été élus par acclamation à l'appel nominal; dans un certain nombre d'autres comtés, les conservateurs n'ont pas d'adversaires libéraux; ceux qui leur font la lutte sont des indépendants qui arborent le drapeau ouvrier ou socialiste.

Les élections par acclamation (tous conservateurs) sont: W. D. Black, dans Addington; J. J. Preston, dans Durham-Est; G. H. Ferguson, dans Grenville; A. Grant, dans Hastings-Est; Robert Cook dans Hastings-Nord; J. W. Johnson, dans Hastings-Ouest; Dr A. E. Ross, dans Kingston; Dr R. A. Preston, dans Lanark-Nord; l'honorable M. A. J. Matheson dans Lanark-Sud; Dr J. J. Preston dans Lincoln; l'honorable Adam Beck, dans London; E. A. Dunlop, dans Renfrew-Nord; T. W. McGarry, dans Renfrew-Sud; l'honorable W. H. Hearst, dans Saint-Sauveur; l'honorable J. S. Duff, dans Simcoe-Ouest; Alex. Ferguson dans Simcoe-Sud; R. M. Mason, dans Victoria-Est.

Winchester Springs, Ont., 5. — Les électeurs du comté de Dundas ont en hier, la bonne fortune d'assister à une assemblée contradictoire où Sir James Whitney et son adversaire M. R. S. Muir, comme candidats de Toronto, ont discuté la politique provinciale. A en juger par l'humour de l'assemblée, Sir James a presque tout le monde de son côté. L'Orateur Hall était comble.

M. Muir a été bien accueilli; il a cependant été forcé de s'arrêter plusieurs fois devant les murures de désapprobation de l'assemblée. Quand, parlant de politique fédérale, il a prétendu que M. M. Monk et Bourassa avaient le contrôle du gouvernement d'Ontario, il a été cinq minutes sans pouvoir continuer. On lui demandait avec instance de retirer ses paroles.

Sir James Whitney a déclaré qu'il n'y a aucune divergence d'opinion dans son cabinet au sujet des écoles bilingues.

LES CANDIDATURES

Voici une liste complète des candidats dans les différents comtés:

Adingdon—W. D. Black, Con. (acc.).
Algonquin—A. Grigg, Con.; T. G. Wigg, Lib.
Brant—Nord—J. W. Westbrock, Con.; J. R. Layton, Lib.
Brant—Sud—W. S. Brewster, Con.; M. E. Harris, Lib.
Brockville—A. E. Donovan, Con.; George E. Smart, Lib.
Bruce—Centre—W. H. McFarlane, Con.; H. Wing, socialiste; Wm. McDonald, Lib.
Bruce—Nord—H. A. Vandusen, Con.; Chas. Bowman, Lib.
Bruce—Sud—Dr R. E. Clapp, con.; J. G. Anderson, Lib.
Carleton—R. H. McElroy, Con.; Clark Craig, Lib.
Dufferin—C. R. McKee, Con.; R. C. W. Wood, Con. indépendant.
Dundas—Sir James Whitney, Con.; R. S. Muir, Lib.
Durham—Nord—J. J. Preston, Con. (acc.).
Durham—Sud—J. H. Devitt, Con.; A. A. Powers, Lib.
Eggleston—C. A. Brewer, Con.; Don McIntyre, Lib.
Eggleston—Sud—J. J. Craig, Con.; H. S. Macdonald, Lib.
Essex—Nord—H. O. Bédard, Con.; Séverin Ducharme, Lib.
Essex—Sud—Dr C. N. Anderson, Con.; R. R. Brett, Lib.
Fort William—C. W. Jarvis, Con.; James Tomlin, Lib.
Frontenac—Anthony M. Rankin, Con.; R. V. J. P. McInnes, Lib.
Glengarry—Léonard D. M. Robertson, Con.; Hugh Munro, Lib.
Grenville—G. H. Ferguson, Con. (acc.).
Grey—Centre—Hon. I. B. Lucas, con.; Pat McCullough, Lib.
Grey—Nord—George M. Boyd, Con.; A. E. Mackay, Lib.
Grey—Sud—Dr David Jameson, Con.; William Calder, Lib.
Haldimand—Dr Jacques, Con.; Christopher Kohler, Lib.
Halton—Dr A. W. Nixon, Con.; R. D. Warren, Lib.
Hamilton—Est—W. H. Cooper, Con.; A. Stoddard, Lib.
Hamilton—Ouest—Hon. J. S. Henderson, Con.; Dr James Russell, Lib.
Hastings—Nord—Robert Cook, Con. (acc.).
Hastings—Sud—J. W. Johnston, Con. (acc.).
Huron—Nord—Joseph Elliott, Con.; William Preston, Lib.
Huron—Sud—A. H. Musgrave, Con.; W. H. Kerr, Lib.
Huron—Sud—Henry Elber, Con.; E. Zeller, Lib.
Kenora—H. A. Machin, Con.; J. T. Brett, Lib.
Kent—Est—P. H. Bowyer, Con.; W. S. Ferguson, Lib.
Kent—Ouest—George Sulman, Con.; Edwin Hew, Lib.
Kingston—Dr A. E. Ross, Con. (acc.).
Lamington—Dr J. P. Martyn, Con.; R. J. McCormick, Lib.
Lambton—West—Hon. W. J. Hanna, Con.; Dr W. A. Henderson, Lib.
Lanark—Nord—Dr R. A. Preston, Con. (acc.).
Lanark—Sud—Honorable A. J. Matheson, Con. (acc.).
Leeds—John R. Dargavel, Con.; W. J. Wilson, Lib.
Lennox—T. G. Carscallen, Con.; M. S. Madole, Lib.
Lincoln—Dr Jesse, Con. (acc.).
London—Hon. A. Beck, Con. (acc.).
Manitowish—R. G. Gurney, Con.; Robert Taylor, Lib.
Middlesex—Est—George Neelley, Con.; R. Sutherland, Lib.
Middlesex—Nord—Duncan McArthur, Con.; John Grieve, Lib.
Middlesex—Sud—N. A. Galbraith, Con.; J. S. Elliott, Lib.
Monck—J. A. Ross, Con.; Thomas Marshall, Lib.
Muskegon—A. A. Mahaffy, Con.; John Galbraith, Lib.
Nipissing—H. Morel, Con.; R. Rankin, Lib.
Norfolk—Nord—Dr W. McGuire, Con.; Lieut. Col. T. R. Atkinson, Lib.
Norfolk—Sud—A. C. Pratt, Con.; C. S. Killmaster, Lib.; et P. W. Ravin, Soc.
Northumberland—Est—Samuel Nesbit, Con.; T. J. Atkinson, Lib.
Northumberland—Ouest—Capt. Hugh McCullough, Con.; Samuel Clark, Lib.

Les bombes éclatent en Macédoine

Constantinople, 4. — On a lancé hier une bombe dans la mosquée d'Istikbal, au village de Kossovo, Turquie d'Europe. Douze personnes ont été tuées et vingt blessées.

C'est la quatrième fois de ce genre que se passe en Macédoine dans l'espace de quelques jours. On a fait sauter des bombes le matin de hier; mais personne ne fut blessé.

On soupçonne les révolutionnaires bulgares d'être les instigateurs de ces attentats.

Un gros succès

TEL EST LE RESULTAT DU EUCHRE DONNE HIER SOIR AU PROFIT DE LA CRECHE DE LA MISERICORDIE.

Hier soir avait lieu au couvent des Sœurs de la Miséricorde, rue Saint-Hubert, un grand euchre au bénéfice de la Crèche. Dans une immense salle, très coquettement décorée, quatre cents personnes, au bas mot, s'étaient donné rendez-vous afin de venir en aide à une œuvre méritoire entre toutes.

Cette fête de charité était sous la présidence de Mme O. L. Hénaux, la dévouée présidente de la crèche. M. M. Les échevins A. Brodeur, J. U. Emdar, U. H. Dandurand, A. S. Dequière, Tréfiel Bastien et J. H. Garneau avaient accepté le patronage du euchre. M. l'échevin Roux, pro-maire, représentait l'honorable Dr Guerin.

La soirée fut très gaie. Chaque jeu de son mieux afin de gagner l'un des quarante prix qui avaient été gracieusement donnés.

Vers la fin de la soirée on apprit que Mme Tréfiel Bastien avait perdu un bracelet en or de grande valeur. Elle espérait que celui ou celle qui l'a trouvé voudrait bien lui en faire remise.

Les dames patronesses de la Crèche de la Miséricorde sont reconnues au public de Montréal pour le bel encouragement qu'il a apporté hier soir à l'œuvre.

"Mme Butterfly" au "Majesty's"

C'est une œuvre déprimante, au possible, que "Mme Butterfly".

hier soir au "Majesty's". A la sortie du théâtre vous n'avez qu'à vous rendre, celui de l'horreur la plus profonde. Vous maudissez Pinkerton qui n'a pas su écouter les conseils de son ami Sharpless; vous plaignez cette pauvre petite geisha qui préfère s'ouvrir la gorge plutôt que d'assister à l'enlèvement de son propre enfant. On se dit que la pièce est horrible; quant à la musique, on dirait que Puccini a écrit toute la scène finale avec un sang. Par bonheur, l'œuvre entière n'est pas aussi rouge. L'épisode du contrat forcé gracieux. Pour ceux qui ne le connaissent pas, le voici en quelques mots.

Pinkerton, lieutenant dans la marine américaine, est de passage au Japon. Il fait la connaissance de Cio-Cio-San, surnommée Butterfly, et l'épouse malgré les avertissements du consul américain Sharpless. Pinkerton reprend son vaisseau et part. Butterfly reste et se console avec un fils. Trois ans s'écoulent et Pinkerton ne revient pas. Enfin Sharpless vient communiquer à Butterfly la nouvelle que Pinkerton est sur le point d'arriver, mais il ne peut se décider à dire à la petite geisha que son mari l'a abandonnée lâchement pour épouser une américaine. Butterfly, enfin, est mise au courant de l'affaire. Elle ne peut supporter sa douleur et se jette dans un poignard dans la gorge.

Comme on peut le constater, l'idylle si gracieuse se termine tragiquement. Elle laisse le spectateur sous une pénible impression, ainsi que je le disais tantôt.

De toutes les œuvres de Puccini, "Butterfly" est sûrement la plus colorée. L'auteur a peint, ni plus ni moins, un fort joli tableau. C'est de l'impressionnisme en musique. La nature, les oiseaux, les fleurs, tout chante dans Butterfly. L'âme de la geisha, cette âme candide et pure, semble donner une voix à tout ce qui l'entoure. L'œuvre est d'une exquise fraîcheur. Elle embaume.

Par moment, la musique de l'orchestre vous paraît trop forte, vous étouffez point; elle se marie avec les costumes bigarrés que vous avez sous les yeux. Vous remarquez très souvent l'absence de demi tons; ce qui ne vous surprend point; c'est par respect pour la musique japonaise qui ne compte que cinq notes à sa gamme, du moins ces cinq que j'ai appris un jour.

De la vie, beaucoup de vie, mais une vie originale, telle est la caractéristique de la musique de Puccini, dans "Madame Butterfly". Le maître italien a croqué son sujet sur le vif. Il vous fait faire un voyage dans un pays de rêve, dont les us et coutumes sont différents des nôtres; où la femme aime discrètement, doucement; où la passion est comme dans un demi-sommeil, mais où elle se réveille, terrible, lorsqu'elle est outragée.

Butterfly! Que de tendresse, mais aussi, que d'angoisse dans ce cœur de papillon.

Si l'œuvre renferme des longueurs, elle n'en recèle pas moins des beautés. On peut difficilement oublier la splendide scène qui couronne le premier acte; l'admirable duo de la lettre et la berceuse qui termine la première partie du second; le point d'orgue, l'opéra, qui n'est autre que l'explosion du cœur de Butterfly au moment où son enfant court se jeter dans ses bras.

Comme il est splendide également ce lever de soleil au début de la seconde partie du deuxième acte! Les applaudissements, les premiers rayons de l'aube du jour et c'est délicieux d'entendre leur gazouillis.

Parlons de l'exécution. A l'orchestre, rien à reprocher. Signe Agde Jacchia avait, comme d'habitude, magnifié ses hommes, et ils obéissaient. Après le premier acte, désappointement général dans l'auditoire. Jamais peut-être la troupe italienne n'eût autant tracé. Sauf M. M. Colombini, Nicoletti, Strocchi et Mlle Corso, tout le monde allait de travers. M. Ferrabini ne semblait pas en voix; elle détonna sur presque toutes ses notes élevées.

Notre crainte ne fut que passagère. Au second acte, la belle signora recouvra ses moyens et on ne saurait s'imaginer avec quel art elle s'en servit. La grande artiste a pu voler les larmes dans les scènes de tendresse maternelle. Elle a rendu à la perfection la scène de la lettre. Sa rencontre avec Kate Pinkerton a été une merveille d'expression.

Mlle Corso chantait le rôle de Suzuki. Sa magnifique voix peut avoir tous ses avantages. Mlle Corso jouait ce rôle pour la première fois. C'est un beau début et nul doute que la charmante artiste française apportera, aux représentations subséquentes de "Butterfly" plus de légèreté dans ses gestes, une recherche plus délicate.

Signor Nicoletti fut très bon, mais n'est pas exagéré; dans le rôle de Sharpless. Sa voix était bonne. Quant à son action en scène, c'était le nec plus ultra du naturel. Sharpless est un personnage très sympathique, et comme Signor Nicoletti l'est, alors.

Très bien Signor Colombini, dans le rôle de Pinkerton. Il fut très intéressant sans cesse saisi à la fin quand le remord s'empare de lui. Mais il est trop tard.

M. Strocchi est un remarquable artiste. Il a joué le rôle de Goro superbement. Tout était à sa place, rien ne clochait.

Mme Soursy eut beaucoup de mérite dans le rôle insipide de Kate Pinkerton. Franchement, Puccini eût mieux fait de laisser cette petite dame dans les coulisses. Elle n'a pas sa raison d'être sur la scène. Que voulez-vous? Ce qui est écrit, est écrit.

Il n'y a presque pas de chœurs dans l'opéra de "Mme Butterfly". C'est heureux, car les choristes, hier soir, n'ont pas fait merveille. Ils n'étaient pas assez "en train". Peut-être s'est-il senti influencé par l'incartade de la signora Ferrabini. J'y reviens, le bon pas pour blâmer l'artiste, mais le compositeur. Allez donc composer une œuvre avec des notes acrochées au troisième ciel! En écrivant cela, Puccini semble avoir méprisé les limites de la voix humaine. Tout le premier acte de "Butterfly" est très dur et on ne saurait garder rancune à un artiste de la valeur de Mme Ferrabini s'il lui arrive d'avoir une faiblesse.

Ce soir, "Manon" de Massenet, avec Mme Fely Derynne et M. Sterlin dans les principaux rôles.

PAUL-G. OUMET.

N.B.—Dans mon compte rendu du concert de l'Opéra, paru hier, le type graphique m'a fait dire, en parlant du mot critique: "comme il signifie réellement l'appréciation, etc." Lisez, s. v. p., "comme il signifie réellement l'appréciation, etc."

P. G. O.

Train spécial pour vapeur

En vue du départ du R.M.S. Victoria, de St-John, le vendredi, le 6 décembre, un train spécial pour ce vapeur, composé de chars à bagages, à colons, wagons de première classe et wagons-restaurant, wagons-lits, laissera la gare du rue Windsor, à Montréal, à 6.40 p.m., jeudi, le 7 décembre, se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest.

ON DEMANDE UNE CONFESSION COMPLÈTE DES McNAMARA

C'est l'opinion de l'aviseur Drew, de l'Association Nationale des Constructeurs. On prête des intentions cachées à ceux qui demandent que pleine justice soit faite

New-York, 5. — Walter Drew, aviseur de l'Association Nationale des constructeurs a exprimé son opinion hier, au sujet de l'affaire McNamara dans un télégramme adressé au procureur du district, J. B. Fredericks.

D'abord on n'a pas établi qu'il y avait eu perte de vie dans d'autres explosions imputables à ces hommes. Ensuite, l'Association ne demande pas la peine de mort pour ces hommes, croyant qu'ils n'ont été que les instruments d'autres, et que leurs actions ne sont que la conséquence de doctrines enseignées par ceux qui les répudient maintenant. Il importe d'attirer l'attention des hommes qui sont derrière eux, et ils rendraient un signal service en faisant une confession complète. Enfin, on peut douter de la sincérité de quelques-uns qui demandent que justice entière et complète soit faite.

(Signé) Walter Drew.

Drew prétend que si l'enquête du gouvernement est poursuivie jusqu'au bout, on découvrirait que 20 à 30 chefs ouvriers de Boston aux côtes du Pacifique sont impliqués dans l'affaire. Quant à Samuel Gompers, il ne croit pas en autant qu'il le sait lui-même, qu'il ait eu connaissance de cette œuvre de dynamitards, et qu'il ne savait pas non plus qu'ils devaient plaider coupables.

M. Miller, procureur de district, a exprimé l'idée que Gompers était un chef peu sûr et il a ajouté qu'il était temps pour les chefs ouvriers honnêtes de prendre charge de l'organisation.

Miller assure que l'enquête du gouvernement amènera tous les coupables devant la justice du pays. Ce n'est pas la lutte entre le capital et le travail. Les capitalistes et les ouvriers qui croient dans la loi et l'ordre doivent s'unir.

Buffalo, 5. — John T. Butler, premier vice-président des charpentiers en fer déclare qu'il n'est pas à sa connaissance qu'un seul dollar de l'association ait été employé pour la dynamite. Je suis prêt, dit-il, à soutenir une enquête. Le travail organisé et les ouvriers de notre union ne doivent pas être blâmés pour l'acte de ces deux hommes. Il ne croit pas que Burns soit justifiable d'affirmer que Gompers, savait les McNamara coupables. J'étais plus intime avec John J. McNamara que ne l'était Gompers, et je croyais à son innocence. Je n'eus jamais l'ombre d'un doute là-dessus. Je ne connaissais pas J. B. McNamara qui n'est pas de notre organisation.

L'union des charpentiers en fer a payé \$50,000 pour la défense des deux frères.

La Révolution en Chine

Yuang-Shi-Kai est en difficulté avec le comité des finances. L'emprunt de \$30,000,000

Pékin, 5. — Le nouveau Premier Ministre de Chine, Yuang-Shi-Kai, a tout le monde avec lui, mais son comité des finances.

Le Président qu'il avait désigné n'a pas voulu accepter la position; le vice-président vient de quitter Pékin, après avoir déclaré à ses amis que la situation est sans espoir; il faisait fonctions de président actuel demande à son tour un congé, sous prétexte de maladie, mais en réalité, parce qu'il est déçu de paraitre devant l'Assemblée Nationale.

Toute une sensation a été causée par la découverte du fait que le règlement au sujet de l'emprunt de \$30,000,000 comporte trois textes différents. L'un établi par l'Assemblée Nationale, l'autre par le département des affaires étrangères et le troisième, par le comité des finances.

C'est de cet emprunt, négocié par le baron Cotta, au nom d'un syndicat Franco-Belge, que dépend en quelque sorte, la forme future du gouvernement Chinois.

L'Assemblée provinciale du Pei-Chi-Li a télégraphié au gouvernement français pour protester contre l'emprunt, disant que l'action de l'Assemblée Nationale en cette circonstance, est illégale.

Elle a aussi avisé Pékin de ce qu'elle retire ses représentants à l'Assemblée Nationale qui ne comprend maintenant presque plus que les délégués nommés par le trône. Un tiers seulement du nombre des membres désignés assiste aux séances.

Un avis consulaire dit que la trêve de trois jours expire aujourd'hui, mais elle sera probablement renouvelée. Un rapport officiel de Russie confirme la déclaration d'autonomie faite par la ville d'Urga, la capitale de la Mongolie.

LA CONTREBANDE ALLEMANDE. — DES MENACES DE MORT

Shanghai, 5. — Une maison allemande, que l'on soupçonne d'avoir livré des armes et des munitions aux irréguliers, a été prévenue anonymement de ce qu'une enquête se poursuit à ce propos.

La lettre ajoute que les coupables, convaincus d'une telle offense, qu'ils soient Chinois ou étrangers, seront immédiatement mis à mort.

On n'est pas sans crainte, au sujet d'un commissaire allemand qui a disparu depuis quelques jours.

LA QUESTION BILINGUE

Une voix de l'Ouest

A propos de la déclaration de l'hon. M. Foy sur la question bilingue, le "Manitoba" écrit:

"Jusqu'à présent on n'a pas de reproches à faire au gouvernement Whitney sur cette question. Personne ne peut nier que Sir James Whitney s'est toujours montré un ami des Canadiens-Français, et les Canadiens-Français, en retour, ont toujours été ses amis.

"Aussi ne faut-il pas trop s'alarmer des paroles de M. Foy. Le fait que M. Foy se prononce contre les écoles bilingues ne veut pas dire nécessairement que les écoles bilingues vont être abolies dans l'Ontario. Ça veut plutôt dire que c'est M. Foy qui va être 'abolished'."

"Car on ne fait pas du préjugé de race et de langue sans payer cher ce plaisir — même dans la grande province d'Ontario.

"M. Meredith, chef de l'opposition conservatrice, essaya un jour de jeu répréhensible. Il n'y eut pas le pouvoir. Il devint au contraire comme une épave dans une chair vive. — Le parti prit des pincées et retira l'épave. On eut beau déguiser l'opération et donner une place de juge à M. Meredith, qui était du reste un légiste de valeur, le parti conservateur, fidèle à ses mœurs."

L'ÉCHEVIN LARIVIERE PROPOSE AU CONSEIL DE PIER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LA PROHIBER D'UNE FACON LOUE.

L'échevin Larivière a sauté, au Conseil Municipal, la question de la vente de la cocaïne, et a proposé que la ville prie le gouvernement fédéral de prohiber absolument l'importation de la cocaïne. Cette motion fut assez longuement discutée, et l'échevin Larivière la transforma en avis d'une motion qui reviendra plus tard sur le tapis.

M. Larivière ne croit pas la nouvelle loi provinciale bien efficace, mais décembre, un train spécial pour ce vapeur, composé de chars à bagages, à colons, wagons de première classe et wagons-restaurant, wagons-lits, laissera la gare du rue Windsor, à Montréal, à 6.40 p.m., jeudi, le 7 décembre, se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest.

Le maire déclara que la cocaïne est absolument nécessaire en chirurgie et, comme la résolution de l'échevin Larivière est une atteinte à la liberté de commerce, il ne croit pas la nouvelle loi provinciale bien efficace, mais décembre, un train spécial pour ce vapeur, composé de chars à bagages, à colons, wagons de première classe et wagons-restaurant, wagons-lits, laissera la gare du rue Windsor, à Montréal, à 6.40 p.m., jeudi, le 7 décembre, se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest.

Le maire déclara que la cocaïne est absolument nécessaire en chirurgie et, comme la résolution de l'échevin Larivière est une atteinte à la liberté de commerce, il ne croit pas la nouvelle loi provinciale bien efficace, mais décembre, un train spécial pour ce vapeur, composé de chars à bagages, à colons, wagons de première classe et wagons-restaurant, wagons-lits, laissera la gare du rue Windsor, à Montréal, à 6.40 p.m., jeudi, le 7 décembre, se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

VOYAGEUR DEMANDE
On demande un jeune homme d'expérience comme voyageur en ville pour une maison de provisions en gros. S'adresser par lettre seulement, au casier No 26, Le "Devoir".

À LOUER

CHAMBRE À LOUER
Belle grande chambre bien meublée, confortable (arrière salon), pour dames, messieurs ou couple, 97 St-Hubert, près du carré Vigor.

CHAMBRES À LOUER
Chambre simple et double dans famille privée. S'adresser à 151 Sanginnet.

A VENDRE

A VENDRE
Magnifique poêle de cuisine, ayant coûté \$40, vendra à sacrifice, 832 Avenue Papineau.

A VENDRE OU A LOUER

Duluth et Coin Saint-Urbain, Plain-pieds neufs de 5 à 7 chambres, fournaise, lumière électrique, tapissées. Possession immédiate. S'adresser à N. Leclair, 874 Sanginnet. Tél. St. Louis 604.

MEUBLES
Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, porcelaine, 20 p.c. au-dessous de leur valeur. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

A VENDRE
Carrioles de charretiers de première classe, adaptés à pied, à cheval, à bicyclette, chez Urie Roy, et Cie, 1131 Papineau.

LAMPE À ARC
Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté \$55.00, vendra pour \$25.00. S'adresser au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

REGISTRE A VENDRE
Cash register à six tiroirs, à bon marché. S'adresser à J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué.

TABACS CANADIENS
en feuilles, J. A. Forest, 139 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix en venant voir l'assortiment. Cammandement rempli par la maille. Tél. Bell Est, 1487.

TERRES A VENDRE
Terre à Bocheville à être vendue immédiatement à un prompt et sérieux acheteur. Transactions privées. Ecrite de suite à Geo. Bélanger, 41 Bonsecours, Phone Main 2265.

Terre à Longueuil à être vendue immédiatement à un prompt et sérieux acheteur. Transactions privées. Ecrite de suite à Geo. Bélanger, 41 Bonsecours, Phone Main 2265.

Terres sur le chemin de Chamblay, 3 milles de Saint-Hubert, à être vendues immédiatement à un prompt et sérieux acheteur. Transactions privées. Ecrite à Geo. Bélanger, 41 Bonsecours, Phone Main 2265.

LA CONTREBANDE ALLEMANDE. — DES MENACES DE MORT

Shanghai, 5. — Une maison allemande, que l'on soupçonne d'avoir livré des armes et des munitions aux irréguliers, a été prévenue anonymement de ce qu'une enquête se poursuit à ce propos.

La lettre ajoute que les coupables, convaincus d'une telle offense, qu'ils soient Chinois ou étrangers, seront immédiatement mis à mort.

On n'est pas sans crainte, au sujet d'un commissaire allemand qui a disparu depuis quelques jours.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Un terrain situé sur la première Avenue. Vendra bon marché à un prompt acheteur. S'adresser après 7 heures p.m. au No 1209 Cadieux.

TERREIN A VENDRE

Calendriers de fantaisie pour annonces, modèles nouveaux appropriés pour les commerçants. Nous imprimons et livrons à quelques heures d'avis. Royal Lithographing Co., 56 Notre-Dame Est. Tél. Main 590.

MEMENTO

Précis des sciences usuelles et des connaissances pratiques. Vol. 200 p., 2 x 8. Indispensable aux écoliers, 15 sous. Casier 44, Le "Devoir".

Matériaux de Construction

Amiante, Chaux, Sable Mortier, Rochwall, Plâtre de Paris, Ciment, Briques, Poutres, Plaque à mortier, Tuyaux de grès, etc. Canada Lime & Builders' Supply Co., 128 avenue Laurier Est. Phone: St-Louis, 1987 le soir, 926.

POUR VOUS PROCURER

la meilleure fournaise à air chaud qui soit sur le marché, adressez-vous à Clara Bros, Preston, Ont., ou à son installateur, Ludger Boucher, Saint-Hyacinthe.

PÂTISSERIES PARISIENNES

PÂTISSERIE parisienne Fournier. Gâteaux, pâtisseries, Croissants, gâteaux, biscuits, chocolats, etc. Merveilles, articles de fantaisie pour les fêtes. Demandez nos prix pour eueches et banquets. 640 ainte-Catherine Ouest. Tél. Up 2023. Livraison à domicile.

POÊLE EN ACIER

Assortiment complet de poêles en acier, fournaises Moffatt, ainsi que poêles à gaz, ustensiles de cuisine, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Poêles échangés et réparés avec soin. M. H. Boucher, 1490 Boulevard Saint-Laurent. Tél. St-Louis 1814.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourss, avec soie, matelas réparés, remis à neuf, \$1.00; plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell, Est 2075.

On fusille 13 prisonniers

Mexico City, 5. — Treize insurgés, capturés vendredi à Chalchco, Yucatan, après la déroute de leur compagnie, ont été fusillés sans forme ni procès, dit une dépêche expédiée hier à l'"El Imparcial".

SERRURERS

Clefs, serrures, spécialité: décapage de clefs Yale, Cort, et, Sergeant et Green Leaf; pour toutes vos réparations de clefs, serrures, allez à 151 rue Sanginnet.

VOLEE
Jument noire, petite tache blanche au front, 1,200 livres, avec berlo de charge. Récompense pour informations à Edmond Valade, Sault-au-Récollet, P.Q., ou à Main 5013.

Cartes Professionnelles

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocats, 76 rue St-Gabriel. Tél. Bell Main 2679.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec. Téléphone 322.

MEUNIER, L.-C.,
AVOCAT, 80 Saint-Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES
BÉLANGER & BÉLANGER, notaires (Léonard Bélangier et Adrien Bélangier), 30 St-Jac, es. Tél. Main 1559. Résidence, 240 Visitation. Argent à prêter sur hypothèque à bonne condition, et achats de créances.

La "United Shoe Machinery Co." DEUX MÉDECINS CONDAMNÉS

L'enquête sur ses méthodes d'opérations est commencée. — Un système préjudiciable à l'industrie de la chaussure. — Est-ce un trust ?

La commission nommée pour faire une enquête sur les méthodes d'opération de la "United Shoe Machinery Company" a commencé ses travaux, hier l'après-midi, au Palais de Justice. Elle est composée de MM. Laurendeau, juge à la Cour Supérieure, J. C. Walsh, rédacteur en chef au "Herald" et W. J. White, avocat.

Les plaignants, tous notables citoyens de Québec ayant à leur tête M. Drouin, maire de la vieille capitale, prétendent que la "United Shoe Machinery" empêche, par son système de location de machines, la concurrence légitime; que l'effort déployé à l'initiative des inventeurs et que, bref, son système est préjudiciable à l'industrie de la chaussure en général.

Les plaignants sont représentés par M. Falcner et C. P. Beau-bien; la "United Shoe" est représentée par M. J. Chas. Casgrain, A. J. Brown et N. K. Lafamme.

L'enquête fut ordonnée par le Ministre du Travail, il y a près d'un an.

M. Harold G. Dunham, secrétaire-trésorier de la "United Shoe Machinery of Canada," et secrétaire de la "United Shoe Machinery Company," dont les bureaux sont à Boston, est le seul témoin entendu hier. Il a expliqué longuement la nature de chaque machine et a subi un long interrogatoire, de la part de M. Falcner, sur le système de location des machines.

M. Dunham explique d'abord que la compagnie est américaine et qu'elle s'appelle autrefois Good-year Shoe Machinery Company. Elle détient une charte de l'Etat du New-Jersey et fait affaire en vertu de permis dans les provinces de Québec et d'Ontario. Le bureau-chef pour le Canada est à Montréal; il y a des bureaux à Québec et à Toronto. Elle n'a pas de charte au Canada.

La compagnie auxiliaire Canadienne est dirigée par cinq membres du bureau de direction de la compagnie américaine. Le capital-action est entièrement entre les

maines de la compagnie américaine.

Après avoir donné tous ces détails, M. Dunham explique le système de location des machines.

Les machines sont louées aux fabricants de chaussures pour un terme de vingt années; la compagnie tient les machines en ordre pendant ce temps et retire, en paiement, une royauté sur chaque paire de chaussures fabriquées sur ses machines.

Sur une question de M. Falcner, M. Dunham dit que certaines machines de la Cie ne se louent pas séparément, mais que, contrairement aux prétentions des plaignants, d'autres machines se louent suivant la demande du client.

A quel prix vendez-vous vos machines? demande l'avocat.

— Nous n'avons jamais eu de demande et dans tous les cas, le prix serait prohibitif pour l'acheteur, répond M. Dunham.

— Représentez-vous par prohibitif?

— Je veux dire que le fabricant paie moins cher en nous versant une royauté que s'il achetait la machine.

Avant de terminer, M. Dunham déclare:

— On prétend que nous empêchons les fabricants qui se servent de nos machines d'employer d'autres machines; ceci est erroné, et je peux vous citer le cas d'un M. Samson, de Québec, qui ne se sert que de notre machine à faire les oeillets et dont toutes les autres machines ont été louées ou achetées ailleurs.

M. Falcner veut ensuite découvrir si la compagnie "United Shoe Machinery" de Boston est un trust, mais M. Dunham s'obstine et la question n'est pas permise.

L'avocat demande alors:

— La compagnie canadienne "United Shoe Machinery" n'est-elle pas entre les mains d'un trust?

— Non, répond M. Dunham.

Sur ce, la séance est levée jusqu'à cet après-midi.

A UN MOIS DE PRISON

Les docteurs Campeau et Dufresne, coupables d'avoir vendu illégalement de la cocaïne, ont reçu leur sentence hier après-midi. — Judicieuses remarques du recorder Dupuis.

Le Dr A. A. Dufresne, pharmacien, 781, rue Mont-Royal Est, et le Dr Henri Campeau, 1295, rue Notre-Dame Ouest, ont été condamnés à la prison hier après-midi, par le recorder Dupuis, pour vente illégale de cocaïne. L'un et l'autre ont fait inscrire leur cause en appel, et, comme la Cour du Banc du Roi ne siègera qu'au mois de mars, ils ont été admis à caution par le greffier de la couronne, M. Lafontaine.

Le recorder Dupuis a fait à cette occasion, des remarques aussi importantes que judicieuses. Il a particulièrement attiré l'attention du Conseil des Médicins de la Province de Québec.

Le Dr Dufresne avait été trouvé coupable d'avoir vendu de la cocaïne à Edmond Walker.

— Dans cette cause, a dit le magistrat, les faits sont clairs. En faisant enquête les détectives purent justifier leur doute que le Dr Dufresne fournissait de la cocaïne aux vagabonds des rues Saint-Laurent et Lagacière.

Si ce que l'accusé a dit est vrai, il ne peut y avoir un autre accusé. Je regrette d'être obligé de dire qu'un certain nombre de médecins sont complices de la vente de la cocaïne, et de ce commerce. Je regrette que le Collège des Médicins de la Province ne vienne pas ici et ne voie pas ce qui se passe. On verrait, alors, que quelques-uns de ses membres ne sont pas dignes de pratiquer la médecine dans cette ville. Si ce que Dufresne a dit est vrai, il y a un autre membre de ce collège qui devrait être traduit devant les gouvernements et à qui on devrait enlever sa licence, parce que, si ce que Dufresne a dit est vrai, il existe une sorte d'entente entre Morin et lui-même, pour vendre de la cocaïne sur prescription.

La création d'une Cour d'Arbitrage International

C'est le sujet que traite hier l'hon. H. B. F. Macfarland, au lunch du "Canadian Club"

Au "lunch" du Canadian Club, hier honorable M. B. F. Macfarland, de Washington, a parlé de la paix universelle assurée par l'établissement d'une "Cour suprême du monde". Il a exprimé l'espoir qu'avec le temps les conférences de La Haye deviendront un véritable tribunal international où les décisions seraient acceptées de tous, comme le sont les jugements de la Cour suprême des Etats Unis par les différents Etats de l'Union américaine.

M. Macfarland estime que la création d'une cour suprême du monde est un idéal qui peut être réalisé dans le cours du siècle prochain. La dernière conférence de La Haye a déjà adopté le plan détaillé d'une cour internationale de justice arbitrale. Il espère que ce sera bientôt une vraie cour, formée de vrais juges et de vrais avocats, et non de diplomates et de politiciens. Une cour qui rendra de véritables jugements et établira des précédents faisant autorité, au lieu de rendre des décrets arbitraires comme elle fait actuellement. Cette cour internationale établirait graduellement un corps de lois qui obligent, au lieu de poser des maximes que les nations qui désirent faire la guerre s'empressent de mettre de côté.

Cette idée a été fortifiée dans une grande mesure par l'action de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, qui ont adopté les traités d'arbitrage obligatoires, dans le but d'amener la nomination d'une cour internationale de justice arbitrale à la prochaine conférence de La Haye, qui aura probablement lieu en 1915.

Quant à l'application des jugements de cette cour, l'honorable M. Macfarland dit qu'il ne serait pas besoin d'une police internationale pour cela; elle se ferait par une puissance beaucoup plus forte, la force de l'opinion publique, qui est celle qui oblige les Etats de l'Union américaine à accepter les décisions de la cour suprême des Etats Unis. Avec les moyens de diffusion des idées et des informations que nous possédons actuellement, une nation plus qu'un individu ne peut résister à cette force.

LES RELIGIEUX ET LE DROIT DE SUFFRAGE

Le juge Charbonneau décide que les religieux qui ont prononcé le vœu de pauvreté ne peuvent pas être inscrits sur la liste électorale

Les religieux qui font vœu de pauvreté ne peuvent pas être inscrits sur les listes électorales.

Telle est la décision rendue hier, par le juge Charbonneau, sur une requête présentée par M. E. Bourque de Rigaud, contre la loi de Rigaud. M. Bourque prétendait que seize noms de clercs de St-Viateur tous professeurs au collège de Rigaud, étaient inscrits illégalement en vertu de l'article 180 de la loi électorale. Cet article veut que l'électeur ait un revenu d'au moins trois cents dollars par an et le tribunal a décidé qu'un religieux qui a fait le vœu de pauvreté ne peut pas avoir de revenu.

Le supérieur du collège de Rigaud a déclaré que les religieux en question reçoivent la pension, la chambre, l'usage de la bibliothèque, et autres avantages de la maison, ce qui représente une somme de \$264 par année; les dépenses de voyages, évaluées à \$15; l'habillement, évalué à \$45. Le tout formerait un montant suffisant pour leur donner qualification requise, si on peut considérer ces avantages comme un salaire et un revenu et si on peut considérer leur entrée en religion et les vœux qu'ils ont prononcés comme un contrat de louage de services, dont ces avantages seraient le prix.

Mais par le vœu de pauvreté, ces religieux ont renoncé à toute propriété temporelle.

Le religieux qui prononce ces vœux sublimés de dévouement se dépouille de

tout et travaille pour le reste de l'humanité sans espoir de salaire. Ce vœu d'un dévouement si sublime est incompatible avec toute idée de revenu provenant de salaire des actes qu'il implique. En effet, le revenu et le salaire impliquent nécessairement des droits exigibles, une rémunération pour les services rendus. Il n'y a pas de contrat de louage quand on s'engage par avance à ne rien réclamer pour la valeur de son travail que l'on donne sans retour par charité chrétienne.

Dans ces conditions il a paru à cette cour que la corporation de Rigaud a mal interprété la loi et même involontairement diminuer la valeur morale de l'acte de ces instituteurs, en le transformant en une source de revenus à eux personnels.

Les noms suivants se trouvent par le Rigaud: Peillard, J. A. Maynard, A. Roy, A. Cassette, Aug. Gorman, Rémi Colombe, G. DeCôté, James Fallon, Flavien Lauzon, Hercule Ledoyeur, Aug. Martel, Léon Perreault, N. Mondor, Hubert Roberge, professeurs au collège de Rigaud, et tous Clercs de St-Viateur, à l'exception de MM. Roy, Cassette et Gorman.

Ces trois derniers ne sont encore que postulants mais leur revenu n'est pas suffisant pour leur donner la qualification nécessaire.

La requête a été accordée sans frais.

Le juge a été accordé sans frais.

Le juge a été accordé sans frais.

Le juge a été accordé sans frais.

Le juge a été accordé sans frais.

A travers la Ville

MORT TRAGIQUE

Patrick Mulvey, un vétérinaire, disparu depuis mercredi dernier de sa demeure, 37 rue Blouin, est mort hier à l'hôpital Général. Il était âgé de 75 ans et souffrait de paralysie. Mercredi, il avait été blessé par un cheval, au Carré Chabouille, et, à l'hôpital, on l'avait pris pour un sourd-muet, vu que sa maladie l'empêchait de parler.

Sa famille le chercha, mais en vain. Son épouse fut, elle aussi, blessée, le même jour que son mari, et dans des circonstances à peu près semblables. Elle fut également transportée à l'hôpital Général, mais elle ne sut pas que son mari y était.

Ce n'est qu'hier, lorsque le cadavre fut transporté à la Morgue, que l'identité de Mulvey fut établie.

Les détectives le cherchaient depuis mercredi. Il est regrettable que l'échevin O'Connell portera cette malheureuse affaire à l'attention du maire Guérin.

CHARLEBOIS S'AVOUE COUPABLE

G. H. Charlebois, accusé de conspiration pour frauder le public, en laissant mesurer avec des poids qui n'ont pas la pesanteur voulue, s'est avoué coupable, hier après-midi, devant le juge Bazin.

Arsène et Alexandre Aubertin, de Longueuil, accusés de la même offense, se sont dits coupables.

Charlebois a déclaré qu'il avait donné des certificats à Alexandre Aubertin, sans certifier les poids.

Les accusés ont été remis en liberté moyennant un cautionnement de \$2,000 chacun.

LES AMUSEMENTS D'UNE FAMILLE

Hier matin, le recorder condamnait Michael et Martin Costigan à deux mois de prison pour vagabondage. Hier soir, la police, appelée à la résidence des Costigan, 595 rue William, trouva Alex. Costigan, 25 ans, gisant sur le plancher. Il avait une grande blessure à la tête. Sa sœur Florence, 18 ans, avait un poignet cassé; c'était le résultat d'une bataille entre le frère et la sœur. Celle-ci a été transportée à l'hôpital Général et son frère a été soigné à la maison par un médecin.

BATTU ET VOLE

John Dunphy, 1576 rue St-Hubert, a été trouvé la nuit dernière dans une ruelle, au-dessus de la rue Mont-Royal, entre la rue Sanguinet et l'avenue Laval. Il a déclaré aux agents de police qu'il avait été assailli et volé. Il avait la figure ensanglantée. Il a été envoyé à l'hôpital Victoria.

A BAS D'UN ECHAFAUD

Joseph Beauvais, plâtrier, est tombé de l'échafaud sur lequel il travaillait hier après-midi, à l'édifice en cours de construction au coin des rues Beau-bien et Boyer. Il s'est fracturé la jambe gauche. Il a été transporté à l'hôpital Victoria. Beauvais est âgé de 23 ans et demeurait au No 1955, rue St-Louis.

UNE BONNE SUGGESTION

On suggère fortement au public de placer, aux portes, une ouverture ou une boîte, afin que les facteurs puissent y déposer les lettres ou paquets sans avoir besoin de sonner et d'attendre souvent assez longtemps, que l'on vienne ouvrir, ce qui les retarde beaucoup.

Leur travail se ferait assurément en beaucoup moins de temps, s'il y avait une boîte à lettre à la porte de chaque logis.

Le commissaire Latulippe ne s'est pas montré satisfait des explications données et a déclaré que de nouvelles recherches vont être faites afin d'éclaircir le mystère.

Malchance d'un charronnier

Jacques Talbot, charronnier à l'emploi de la Canadian Express Co., résidant au No 147 rue Elgin, a été projeté hors de sa voiture, hier après-midi dans la rue de la St-Denis, et il a dû être transporté à l'hôpital Victoria. Il a surtout été blessé à la figure.

A l'Union Catholique

UNE FÊTE-DIEU EN 1616

Les séances de l'Union Catholique provoquent toujours un intérêt nouveau et attirent un nombreux auditoire.

La conférence de M. Louis-Raoul De-Lorimier, avocat, dimanche dernier "Une Fête-Dieu en 1616" a eu un très légitime succès.

Ce fut un événement du passé, où débattirent tous les avantages des premiers temps de la colonie. Cette reconstitution historique en tableaux en quelque sorte vivants était animée par un grand souffle patriotique et religieux que la magie du style accentuait davantage.

Les scènes décrites par le lecteur peuvent se résumer dans le programme suivant de cette fête rétrospective. Au premier plan, nous assistons à la marche des colons, des habitants et des sauvages pour la Fête-Dieu, puis nous suivons le cortège dans la ville, et à l'église. Viennent ensuite le défilé et le parcours de la procession, et quand la cérémonie religieuse est terminée, un autre tableau surgit dans le récit: c'est le festin des sauvages et des soldats, et enfin pour clore cette journée de fête inoubliable, voici le retour des gens dans les banlieues de la ville.

Pour couronner ce chapitre qui est comme une vision de l'histoire où se reflète la vie de nos ancêtres canadiens, le conférencier rappelle le souvenir encore rafraîchi de la Congrès Eucharistique de Montréal.

Après les compliments du président à l'adresse de M. DeLorimier pour sa si parfaite causerie, Messieurs J. L. Rivet, Dr Bourque et U. Foucher dirent quelques mots élogieux, et le Révérend Père Directeur clôt cette belle séance, en exprimant l'espoir que la conférence de M. DeLorimier sera publiée.

Condoléances

A une assemblée des musiciens de l'harmonie "Concordia" tenue mardi le 20 novembre dernier, il a été proposé par M. J. Jos. Gagner directeur et secondé par M. M. Edouard Bastien président que l'on a appris avec regret la mort de Madame Beau-champ, belle-mère de M. J. Jos. Gagner, saxophone alto de l'harmonie et que copie de la présente soit envoyée aux journaux.

Votre dévoué,

JOS. GAGNIER.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

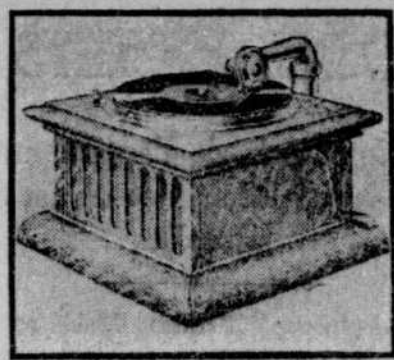
Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

Sec. correspondant.

LE COLUMBIA AVANT TOUT



Rien n'est plus présentable qu'un Graphophone Columbia comme cadeau de Noël ou du Jour de l'An.

Appareils à disques sans cornet, de \$30 à \$250

Appareils à disques avec cornet, de \$20 à \$60

Appareils à cylindres, de \$15 à \$125

Le plus grand répertoire et stock de la puissance du Canada :: ::

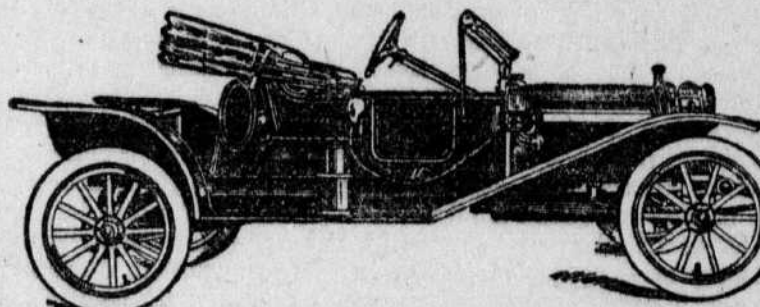
DEMANDEZ NOS CATALOGUES

FOISY FRERES Département de Gros et Détail.

210 à 216 STE-CATHERINE EST, coin Sanguinet

Nous sommes les seuls, à Montréal, qui vendons la

Hupmobile



Voiture de Course, \$850. Voiture de Tourisme, \$1000.

La popularité de la Hupmobile est due à ses qualités recommandables: elle est plus rapide et coûte moins cher d'entretien que n'importe quelle autre voiture.

The Motor Import Company of Canada, Limited

Entrepot: EDIFICE DU FORUM,

rues Sainte-Catherine et Atwater.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le Conseil décide de ne pas la municipaliser et de prier les Commissaires d'augmenter la subvention que la ville lui sert

Le Conseil a décidé de ne pas municipaliser l'Assistance Publique, mais il a en même temps prié les commissaires d'augmenter la subvention que la Ville paie à cette institution.

Deux rapports étaient présentés au Conseil, mais le maire déclara que celui de la minorité était illégal. Voyant cela, l'échevin Clément voulut faire renvoyer le rapport de la majorité à la commission pour plus ample étude, mais le Conseil n'eût visiblement pas de cet avis.

L'échevin Leclaire voulut faire renvoyer le rapport par lequel la commission refusait de municipaliser l'Assistance Publique et la prier de mettre à l'étude la création d'un refuge municipal en dehors des institutions qui existent déjà; il perdit par un vote de 25 voix contre 5.

L'échevin Clément combattit le rapport avec les arguments qui suivent: il en coûterait énormément moins cher à la Ville de municipaliser l'Assistance Publique que de créer un refuge municipal; en acceptant la cession de cette institution, nous assumons des obligations très faibles en regard de l'actif; toutes les villes américaines se font un honneur d'avoir leur Assistance Municipale, etc.

L'échevin Lavalée lui répondit par un magnifique éloge de la charité privée, et montra que la Ville peut très bien avoir son refuge municipal sans détruire une institution comme l'Assistance Publique. On peut très bien faire mieux que les villes américaines sans faire comme elles, mais ces villes elles-mêmes ont-elles jamais découragé l'initiative des particuliers? Si Montréal veut avoir son propre refuge qu'il ne le crée pas au dépens de l'existence d'une autre institution.

L'échevin Clément voulut amener le rapport en y ajoutant une recommandation aux commissaires d'établir un refuge municipal.

— Nous sommes tous pour un refuge semblable, dit l'échevin L. A. Lapointe, mais chaque chose vient en son temps. Qu'on règle d'abord cette question de l'Assistance Publique, car cette institution souffre beaucoup de tous ces délais qui menacent de tarir ses revenus. Nous voterons ensuite pour l'établissement d'un refuge municipal ou plutôt nous réaffirmerons notre décision du mois de juillet 1910.

L'échevin Bastien déclara que l'Assistance Publique n'est pas à rendre, qu'elle ne l'a jamais été et qu'elle ne le sera jamais.

— Les directeurs ne peuvent pas

vendre, dit-il, parce qu'ils ne sont que les dépositaires des aumônes du public, et les fidèles-commissaires des pauvres. Mais nous avons accepté de céder l'Assistance à la Ville, à la condition que celle-ci continue intégralement cette œuvre. Si la Ville n'accepte pas, nous continuerons ce que nous avons commencé, mais qu'on se décide maintenant, car ces atermoiements nous causent un tort énorme.

Au nom des citoyens de langue anglaise, M. le commissaire Wanklyn donna son approbation la plus entière aux paroles de l'échevin Lavalée. C'est, dit-il, la charité privée qui fera toujours la plus grande part aux pauvres et la Ville commettrait une grave erreur en municipalisant l'Assistance Publique.

Le rapport de la commission a été adopté à la quasi-unanimité des voix, l'échevin Clément étant seul dissident.

Plus tard, l'échevin Morin proposa que les commissaires mettent à l'étude l'établissement d'un refuge municipal. La motion fut adoptée à l'unanimité.

La vente des armes

Le conseil a décidé de faire inclure dans les amendements à la charte une proposition que le Conseil législatif a rejetée à la dernière session: la clause qui défend de vendre, donner ou prêter dans aucun magasin des armes comme les pistolets, fusils à air, poignards, couteaux-poignards, couteaux à gaine, etc., sans une autorisation écrite du chef de police, du détective en chef ou du maire.

M. Wanklyn a fait la remarque qu'il ne faudrait pas aller jusqu'à interdire la vente des carabines et des fusils de chasse et qu'on ne devrait prohiber que la vente des armes qui peuvent se cacher sous les vêtements.

Le banquet des Commis-voyageurs

PLUSIEURS MINISTRES Y PRENDONT PART

L'Association des Commis-Voyageurs du Dominion donnera son banquet annuel à l'hôtel Windsor, le 18 décembre courant. L'hon. M. R. L. Borden n'a pas encore dit d'une manière certaine s'il pourra y assister. Sir Wilfrid Laurier, l'hon. M. George E. Foster, l'hon. M. C. J. Doherty, Son honneur le Maire Guérin et les présidents du Board of Trade et de la Chambre de Commerce ont accepté l'invitation d'être présents. On s'attend à ce que d'autres ministres des cabinets provinciaux et fédéraux, prennent part également à ces agapes.

Ce journal est imprimé au No 711 rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

La Publicité

La Publicité

La Publicité

La Publicité

La Publicité

LA VENTE DES JOURNAUX LE DIMANCHE

La vente des journaux le dimanche. — Le Chemin de la Côte des Neiges. — Le poids du pain. — Les traverses de chemins de fer.

L'échevin Tétreau a fait adopter en première et en deuxième lecture un règlement qui permettrait de vendre des journaux le dimanche. Il aurait pu aussi le présenter en troisième lecture, mais à la demande de l'échevin Gauthier, il a consenti à remettre à plus tard l'adoption définitive de cette mesure.

Les commissaires ont présenté au Conseil un rapport que celui-ci a adopté à l'unanimité. La ville consacrerait \$58,000 à l'abaissement du niveau du Chemin de la Côte-des-Neiges. Cette mesure était demandée depuis longtemps par l'échevin Drouin.

L'échevin L. A. Lapointe a déposé

sur la table un exemplaire du projet de loi de M. le sénateur Cagran qui fixe le poids du pain à 6 livres, 3 livres et 1½ livre et qui pourvoit à ce que les livreurs aient des balances pour peser le pain si le client le désire.

L'Union des Municipalités Canadiennes désire faire amender l'Acte des Chemins de Fer pour que les villes ne soient tenues de faire aucune dépense pour des barrières, etc., quand un chemin de fer s'est construit avant l'adoption de cette loi; cependant les villes peuvent, si elles le veulent, s'engager par des contrats à prendre

LA VIE SPORTIVE

LA RACE DES JOCKEYS NÈGRES

L'inconduite et le mépris de l'argent ont été les causes principales de la déchéance de ces cavaliers intrépides

La fin pénible de "Soup" Perkins, décédé au Hamilton Jockey Club cet automne dans une pauvreté affreuse, accentue l'opinion générale que la race des jockeys noirs est appelée à disparaître d'ici à quelques années.

Il y a trente ans environ, le nègre était à l'apogée de sa gloire comme cavalier. A cette époque, la majorité des propriétaires de chevaux de race habitaient le sud des États-Unis, de sorte que le nègre se trouvait tout naturellement employé de ces grands éleveurs. Graduellement, à mesure que le sport de la course prit de la popularité dans le nord du pays, le jockey nègre perdit son ascendance. Le jeune monteur blanc devint le jockey préféré, de sorte qu'aujourd'hui le jockey nègre est aussi rare que le cheval gris sur une piste.

Des jockeys noirs, Isaac Murphy a été sans contredit le plus célèbre au point de vue de la bonne conduite et du jugement, de n'importe quel monteur blanc. "Lonny" Clayton et son frère ont aussi été des jockeys d'une grande célébrité. "Pike" Barnes a inscrit son nom également sur la liste des jockeys célèbres en gagnant le premier Futurity avec Proctor Knott, battant le grand Salvatore. Willie Simms fut beaucoup de succès aux États-Unis et en Angleterre. Viennent ensuite "Coley" Stone et "Tony" Hamilton, puis "Soup" Perkins qui plus tard fit ses débuts dans l'Est en montant Henry De Navarre, et Joe Harris qui était l'étoile des monteurs de la Californie en 1907.

La majorité de ces jockeys sont morts aujourd'hui. Les autres sont dans une grande pauvreté. Ceux qui ne sont pas déçus se sont retirés de la piste. Isaac Murphy, l'idole des jockeys noirs qui était considéré comme l'un des plus habiles cavaliers de son temps, est décédé à Louisville dans le plus grand dénuement. Il était ivre le jour où monté sur Tea Tray, dans l'été de 1890, il perdit contre le grand Pincen.

Il fut suspendu pour une période de trente jours par les directeurs de la piste, sous prétexte qu'il avait commis là un scandale des plus graves. Plusieurs prétendent cependant qu'on l'avait drogué afin de lui faire perdre la course.

Ce fut ce qui pratiquement mit fin à la carrière de Murphy comme jockey.

Il était tuberculeux, et de plus il s'était ruiné l'estomac en maintenant constamment le poids qu'il lui fallait avoir pour monter ses courses. Cette chose ajoutée à sa passion pour le champagne, le ruina financièrement aussi bien que physiquement. Murphy dépensa annuellement \$12,000 et ce, pendant une période d'environ dix années.

"Pike" Barnes, qui pendant quelque temps fit espérer qu'il maintiendrait son rang parmi les jockeys célèbres, commit la malheureuse erreur de se faire en même temps coureur de nuit, et il ne tarda pas à perdre sa compétence comme monteur de courses. Un jour, il tua l'un de ses camarades, le cheval qu'il montait ayant caboté sur un autre coureur qui venait de tomber, et ayant écrasé le jockey. Depuis ce temps, Barnes n'eut que des malheurs, si l'on excepte toutefois deux bonnes courses qu'il remporta sur Tenny, dans le handicap de Brooklyn. Il eut cependant la bonne idée de ne pas terminer sa carrière en vagabondant sur les pistes, et il ouvrit une buvette à Chicago, mais il mourut au bout de six années. On ne connaît aucun jockey nègre qui ait atteint le record de "Pike" Barnes comme coureur de courses.

Willie Simms qu'on compare souvent à Barnes fut beaucoup parler de lui, surtout quand il pilota les coureurs de Michael F. Dwyer et de Richard Croker, mais ce fut surtout à cause de ses extravagances. Simms fut pendant quelque temps un très fort monteur d'argent en banque et il possédait même des terrains à l'Ocean Park de Brooklyn, mais tout s'est envolé.

Le voyage qu'il fit en Angleterre lors de la malheureuse invasion Dwyer et Croker en 1895, fut un peu la cause de ses pertes financières, car il perdit tout ce qu'il avait parié sur les chevaux de ses maîtres. Simms a dit adieu à son sport favori et il vit maintenant dans un état voisin de la pauvreté.

Tony Hamilton fut aussi l'un des grands jockeys noirs. Des amis se sont cotisés pour lui donner une sépulture honorable. En dix ans, Hamilton avait pourtant gagné près de \$100,000, mais malgré qu'il ne fut adonné à aucun vice particulier, il ne savait pas apprécier la valeur de l'argent. Il n'avait aucune éducation, et il fut sans contredit le plus stupide des jockeys noirs qui jamais montèrent des courses. En selle cependant, il avait suffisamment de jugement pour pouvoir diriger ses coureurs à la victoire.

Il ne savait ni lire ni écrire, et les entraîneurs craignaient toujours qu'il ne comprit pas leurs instructions. N'empêche qu'il gagna des victoires sensationnelles. Le champagne et les diamants étaient pour lui des sujets de dépenses folles. Cependant il se montrait d'une générosité sans borne pour ses camarades, et le diamant de \$1,000 qu'il portait aujourd'hui pouvait devenir demain la propriété de son valet à qui il en faisait cadeau pour un petit service rendu.

Pour résumer, nous n'avons pas d'exemple de jockeys noirs qui aient réellement profité des avantages immenses qu'ils avaient de faire des fortunes à la piste.

JACQUES CANAYEN.

Chez nos joueurs de Quilles

LES DEUX CLUBS CRESCENTS ET LE WESTMOUNT ONT ETE TOUTS TROIS VICTEURS HIER SOIR.

Les deux clubs Crescents et le Westmount ont été victorieux hier soir dans les parties de la classe "A" de l'Association de Quilles de Montréal. Les Crescents, avec une moyenne de 553 quilles, la plus forte de la soirée, ont remporté deux parties sur les M.A.A.A. Reds, tandis que l'équipe des Crescents No 1 remporteront trois parties sur les Blues de la M.A.A.A.

SOMMAIRE ET CLASSEMENT Crescents

W. Bryson	191	183	179
F. Hartman	193	167	150
R. J. Walker	199	183	170
A. Surgeon	191	245	160
J. Sutherland	192	168	213
Total	917	946	902
Moyenne d'équipe	553.		

A perdu par une quille.

M.A.A.A. Rouge

R. C. Beach	176	215	138
W. Legallais	179	217	132
S. H. Walsh	165	179	192
J. E. Walsh	176	172	161
J. H. Gardner	161	164	184
Total	848	947	827
Moyenne d'équipe	524.4		

Crescent No 1

Viat	182	210	169
Merlet	148	176	187
Eddison	192	204	164
Bessner	190	181	159
Stanford	188	135	188
Total	900	906	897
Moyenne d'équipe	40.3.5		

M.A.A.A. Bleue

Vail	181	185	162
Hollingsworth	144	128	169
Blower	178	193	165
Douglas	151	198	138
Bross	175	152	127
Total	824	856	761
Moyenne d'équipe	41.5		

Westmount

Rex	150	138	202
Campbell	128	144	145
Shaw	182	167	144
Wolf	175	157	181

Brown	152	165	129
Total	787	771	891
Moyenne d'équipe	491.8		
Standards			
Nelson	173	175	121
Anderson	158	180	155
Hasek	128	147	135
Quinn	137	184	125
Copeman	143	145	127
Total	739	781	661
Moyenne d'équipe	486.2		

CLASSEMENT DES EQUIPES	G.	P.	P.C.
National	10	2	323
Crescent	8	1	967
Crescent No 1	10	5	567
Beaver	7	3	583
M.A.A.A. Rouge	7	8	467
M.A.A.A. Bleue	4	8	333
Canadien	3	12	208
Westmount	3	12	208
Standard	3	12	208

Le lanceur Victor Saint-Martin

Un lecteur nous ayant écrit pour nous demander quelques notes de biographie sur Victor Saint-Martin, le jeune lanceur canadien-français dont les services ont été retenus pour la Ligue de l'Est, l'an prochain, nous sommes heureux de les lui fournir.

Victor Saint-Martin lanceur du C. B. B. Royal, de Sorel âgé de 29 ans et 4 mois est né le 18 juillet 1891, à St-Joseph de Sorel. A commencé à jouer au baseball à l'âge de 12 ans, avec le Fisher-Ville-Mass. junior et fit partie de ce club 2 ans durant.

En 1907 il joua avec les Sanders, Ville Mass. En 1908 il joua avec le club de Fisher-Ville Mass, comme lanceur. En 1909-1910 il fit partie du club de Clewton, Mass., comme lanceur également, du Lowinster, Mass., du club d'Hopkdale, Mass., du club de Webster, Mass., et du club de Athol, Mass. Apres l'échec de son début avec le Worcester de la New England League, et revint jouer avec le club de Clewton, Mass. Il joua ensuite avec les Burkley R.L., jusqu'au mois de juillet, date à laquelle il fut engagé pour le Royal de Sorel avec lequel il a fait l'année.

M. Victor Saint-Martin a tellement bien figuré dans ses parties pour le Royal qu'il a attiré l'attention de Campbell, du Montréal de la Ligue de l'Est avec lequel il a signé un engagement pour la saison prochaine.

Ligue de hockey Mont-Royal

SIX CLUBS EN FERONT PARTIE, ET LA SAISON DE LA LIGUE S'OUVRIRA LE 29 DECEMBRE.

La réunion des délégués des clubs de la ligue de Hockey Mont-Royal a eu lieu hier soir à la salle St-Thomas d'Arquin.

L'ordre des parties a été adopté pour la saison qui s'ouvrira le 29 décembre. Les parties seront disputées le vendredi soir au patinoir d'Arquin. Voici la liste des équipes.

MONT ROYAL HOCKEY LEAGUE

29 Déc.

8 Ontario vs Rosemont.

9 Waverly vs Tricolore.

10 St-Thomas vs St-Antony.

5 Janv.

8 St-Antony vs Waverly.

9 Rosemont vs St-Thomas.

10 Tricolore vs Ontario.

12 Janv.

8 St-Thomas vs Tricolore.

9 Ontario vs St-Antony.

10 Waverly vs Rosemont.

19 Janv.

8 Waverly vs Ontario.

9 St-Thomas vs Rosemont.

10 St-Antony vs Tricolore.

26 Janv.

8 Rosemont vs St-Antony.

9 Ontario vs Tricolore.

10 Waverly vs St-Thomas.

3 Fév.

8 Tricolore vs St-Thomas.

9 Waverly vs St-Antony.

10 Rosemont vs Ontario.

9 Fév.

8 Ontario vs St-Thomas.

9 Tricolore vs Waverly.

10 St-Antony vs Rosemont.

16 Fév.

8 Rosemont vs Tricolore.

9 St-Antony vs St-Thomas.

10 Ontario vs Waverly.

23 Fév.

8 Rosemont vs Waverly.

9 St-Thomas vs Ontario.

10 Tricolore vs St-Antony.

2 Mars

8 St-Antony vs Ontario.

9 Tricolore vs Rosemont.

10 St-Thomas vs Waverly.

Deux favoris ont du succès

LES COURSES QUI ONT EU LIEU A COLUMBIA HIER ONT ETE DES PLUS CONTESTEES.

Columbia, C. du S., 4. — Les arrivées dans les courses d'aujourd'hui ont été très contestées. Deux favoris sont sortis victorieux. Voici les résultats des épreuves.

1ère course, 5 1/2 furlongs. — 1 Teddy Bear, 106, Irving, 3 à 1, 4 à 5, 2 à 5; 2 Helen Scott, 103, Turner, 4 à 1, 7 à 5, 7 à 10; 3 Starboard, 106, J. Williams, 7 à 5, 1 à 2, 2 Temps, 1.00; Elizabeth O., Tiger Jim, Léon B., Sir Minicem, Doris Ward et Dandy Dancer ont aussi couru.

2ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 J. H. Barr, 106, Allen, 8 à 5, 4 à 5, 1 à 2; 2 Sabo Blend, 111, T. Fairbrother, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 5, 3 Agnier, 108, Turner 5 à 1, 5 à 2, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Maceo, Grace Kimball, Dune Away, Catroko, Sir Edward et Dune Campbell ont aussi couru.

3ème course, 5 furlongs. — 1 Lady McGee, 100, Forehand, 3 à 2, 11 à 20, 2 Excalibur, 108, Hopkins, 6 à 5, 3 à 2, 3 Christmas Daisy, 97, Turner, 1 à 1, 1 à 2, 1 à 2 Temps, 1.02 3/5; 3 Monthly Lady, Stedfield, Sarg. Kirk, et Charlie O'Brien ont aussi couru.

4ème course, 1 1/8 mile. — 1 Hatter, 95, Schwobig, 14 à 5, 11 à 10, 1 à 2; 2 Nado, 108, Forehand, 3 à 5, 3 à 5; 3 Golemda, 109, Turner, 12 à 1, 1 à 1, 7 à 8 Temps, 1.55 2/5; 3 Dolly Blutzman, Spring Frog et El Oro ont aussi couru.

5ème course, 6 furlongs. — 1 Donald McDonald, 115, Hopkins, 3 à 1, 1 à 2, 2 Cowl, 110, McTaggart, 4 à 1, 5 à 5, 3 à 2; 3 Major, 115, Forsyth, 13 à 5, 5 à 5, 1 à 2, 2 Temps, 1.14 1/4; 3 Barney Hgoe, Hoffman Casque et Sig. Levy ont aussi couru.

6ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

7ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

8ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

9ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

10ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

11ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

12ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7 à 1, 2 à 1, 2 Temps, 1.08 2/5; 3 Premier Mark Anthony, Chilton et Squaw ont aussi couru.

13ème course, 5 1/2 furlongs. — 1 Glen Beachy, 108, Edwards, 6 à 1, 2 à 1; 2 Tippy, 103, Schaefer, 7 à 5, 1 à 2; 3 Thrifty, 108, Hopkins, 7

Des renseignements ministériels

Le ministère répond à plusieurs questions de la gauche, à propos de différents sujets

Ottawa, 5. — Le ministère a répondu à plusieurs questions de la gauche à propos de différents sujets.

Ainsi, à M. Pugsley qui voulait savoir si le gouvernement actuel approuve ou repousse la réponse donnée par M. Aylesworth, à la dernière session, quant aux affaires du décret "No Temere", M. Borden a répondu que le gouvernement n'a pas d'avis à donner à ce sujet. M. Pugsley a insisté et voulu savoir si le gouvernement partage l'avis de M. Aylesworth. M. Borden a répondu : "C'est là une question légale, il peut y avoir des avis différents à ce propos." M. Pugsley a remarqué que ceci n'est pas une réponse, mais le président a décidé que le gouvernement a droit de répondre comme il l'entend.

Le ministre de la milice a refusé de répondre à une question de M. LaPointe qui voulait savoir s'il est vrai, comme le disent certains journaux, que le gouvernement veut nommer M. Armand Lavergne, commandant du 61^e bataillon de préférence à des officiers mieux qualifiés et plus vieux que lui. "Je répondrai à cela quand la question sera mieux faite", a dit M. Borden. "Qu'est-ce que cela signifie?" demande M. LaPointe. "Je n'ai pas à répondre à ce que disent les journaux", dit M. Hughes.

M. Borden dit que c'est le désir du ministère d'améliorer la loi du service

civil, mais qu'il n'y a aucune décision de prise quant à une nouvelle législation. Le gouvernement ne sait pas, à sa connaissance, quelque ministre ou quel député ministériel ait promis au cours des récentes élections de rembourser les dépositants de la Farmers Bank. Il affirme qu'il fera connaître sa politique navale "en temps opportun". M. Borden promet qu'il y aura remaniement des comités avant les prochaines élections, et ne avoir dit à M. Taylor que ces élections auront lieu dans deux ans. M. Coderre, ministre des chemins de fer, apprend à la Chambre que le transcontinental, de Moncton à la frontière de Québec, sera fini vers septembre 1912, tandis que le reste de cette voie dans Québec sera fini un an plus tard. À M. Ethier qui s'informait, avec toute la politesse dont il est coutumier, s'il est vrai que M. Doherty reçoit le salaire de l'avocat général, solliciteur général, le ministre répond que M. Doherty reçoit tout simplement son salaire de ministre de la Justice et celui qui lui accorde les statuts du Canada, c'est-à-dire la pension de juge en retraite. Comme M. Sinclair voulait savoir du ministre si c'est vrai que M. Burnham a dit que le décret "No Temere" a joué un grand rôle dans les élections d'Ontario, M. Borden lui a répondu : "Demandez-le à M. Burnham."

St-Dominique. Tous les ouvriers de ce métier sont invités à cette assemblée qui ne manquera pas d'intéresser les ouvriers.

CHARPENTIER EN FER.

Le local 93 des charpentiers en fer a inauguré hier soir ses séances du lundi au lieu du mercredi comme par le passé. La réunion a surtout été remarquable par la mise en nomination des officiers pour le prochain terme. Voici les candidats qui sont sur les rangs : à la présidence, il n'y a pas encore de candidats et la nomination restera ouverte pour cette charge ; à la vice-présidence, le choix se fera entre M. O. Christien et M. J. Tremblay ; secrétaire, M. J. Baron et A. Coulombe ; trésorier, A. Binet, A. E. Collins ; conducteurs, Jos. Masse, élu par acclamation ; argent d'armes, O. Christien ; B. Johnson. La place d'agent d'affaires compte trois candidats : M. A. Coulombe, A. Langevin et J. W. Macdonald.

L'élection aura lieu à l'assemblée du 18 du mois courant. C'est samedi prochain que le eue du local 93 aura lieu à la salle Napoléon. On compte sur un franc et loyal succès.

LOCAL 134. L'Union 134 des Charpentiers a eu sa séance régulière hier soir au Temple du Travail. On a pris le vote référendum sur l'augmentation des taxes de contribution. Le local ainsi que le 1127 ont également mis en nomination leurs officiers pour le prochain terme d'office. L'on a initié hier, 27 nouveaux membres. Les élections auront lieu lundi prochain.

CHEZ LES TYPOS. A son assemblée régulière, l'Union Typographique Jacques-Cartier a étudié les plaintes formulées par le comité de la "Ligue" contre certains maîtres imprimeurs qui se servaient de l'été comme prétexte pour ne pas payer les taxes. On a adopté la recommandation du comité exécutif d'envoyer un confrère malade au "home" de Colorado Springs. Les membres qui n'ont pas encore rempli leur feuille de record sont priés de le faire d'ici au 25 s'ils ne veulent pas perdre leur date d'ancienneté. L'avenir des assemblées régulières sera tenu dans la salle de l'Alliance Nationale.

Le club adopte ensuite une résolution à l'effet de suggérer au comité général d'élargir la candidature de M. Clément à l'élection pour le quartier Duvernay. Cette résolution est adoptée aux acclamations de tous les membres. M. Clément remercie les membres du Club Mont-Royal dont il fait lui-même partie, de leur appui cordial et il rappelle qu'il a toujours travaillé au Conseil pour ce qu'il croyait être de l'intérêt des ouvriers de cette ville.

Le camarade Daguerre demande de suggérer au comité général le nom de M. Mayrand dans le cas toutefois où le Parti ouvrier n'aurait pas de candidat de son choix. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

On passe une dernière résolution à l'effet de répudier les deux frères McNamara et de condamner leurs actes de violence. Une longue discussion s'engage sur le bill du pain que le sénateur Casgrain a présenté en Chambre. Le club Mont-Royal est favorable à ce projet de loi et demande que la pesée du pain régulier soit de 6 livres, 3 livres et 1 livre et demie. Cette résolution est adoptée par le club.

La séance s'ajourne au 5ème lundi de ce mois.

Dans le Monde

Ouvrier

CLUB MONT-ROYAL. Le Club Ouvrier Mont-Royal s'est réuni hier sous la présidence de M. Armand Martel. M. l'échevin Clément assistait à l'assemblée et y porta la parole, parlant surtout de questions municipales. M. l'échevin Mayrand arriva à la fin de la séance et causa longtemps avec les amis.

Le rapport du comité d'organisation du concert-boucan a été présenté et adopté avec satisfaction. Les recettes ont paru satisfaisantes et l'on est content de cette première tentative.

Le club Mont-Royal s'élève avec force et énergie contre une certaine proposition qui a été faite au comité général du Parti Ouvrier, tendant à restreindre la liberté de parole. On voudrait empêcher en tout temps tous les membres de parler en faveur d'un candidat qui n'est pas candidat ouvrier même dans le cas où il n'y aurait pas d'autre candidat endossé par le Parti Ouvrier. Ce qui à plusieurs ne semble pas logique avec les principes de liberté que prêche le parti. Bien plus, le Parti demande la vote obligatoire, ce qui obligerait un électeur à voter pour un autre candidat qu'un candidat ouvrier quand il n'y en a pas, et en même temps on lui défendrait de parler en faveur de celui pour qui il vote, ce qui selon plusieurs est une anomalie et une incongruité.

Le club proteste énergiquement contre l'attribution de la "Clinique" au sujet des ouvriers dans les tramways, et M. Clément a déposé une motion tendant à ce que les tramways soient nettoyés par des ouvriers, et à enlever la pousière qui s'accumule sur les banquettes en velours ou peluche de certaines voitures, entre autres celles de la rue Rachel.

Le club adopte ensuite une résolution à l'effet de suggérer au comité général d'élargir la candidature de M. Clément à l'élection pour le quartier Duvernay. Cette résolution est adoptée aux acclamations de tous les membres. M. Clément remercie les membres du Club Mont-Royal dont il fait lui-même partie, de leur appui cordial et il rappelle qu'il a toujours travaillé au Conseil pour ce qu'il croyait être de l'intérêt des ouvriers de cette ville.

Le camarade Daguerre demande de suggérer au comité général le nom de M. Mayrand dans le cas toutefois où le Parti ouvrier n'aurait pas de candidat de son choix. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

On passe une dernière résolution à l'effet de répudier les deux frères McNamara et de condamner leurs actes de violence. Une longue discussion s'engage sur le bill du pain que le sénateur Casgrain a présenté en Chambre. Le club Mont-Royal est favorable à ce projet de loi et demande que la pesée du pain régulier soit de 6 livres, 3 livres et 1 livre et demie. Cette résolution est adoptée par le club.

La séance s'ajourne au 5ème lundi de ce mois.

ASSEMBLEE PUBLIQUE. Le local 1127 des Employés de manufactures de portes et châssis organise pour le 18 décembre prochain une grande assemblée publique. La réunion aura lieu au Temple du Travail, 303

A NOS AMIS. Le "Devoir" est utile pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Le Capitaine Rex

— PAR —

Roger Duguet et Georges Thierry.

(Suite)

La mauvaise humeur du capitaine se donnait libre cours, et le service irrégulier de ses deux subordonnés, qui l'avait souvent indisposé, se changeait à la fin à ses yeux en délit avoué.

Soit enfin au milieu du désarroi général, soit réticence voulue, le ministre de la Marine n'avait rien communiqué au commandant du "Courbet" de ses instructions spéciales à l'égard du jeune officier.

Il était 10 heures ; les amiraux tenaient conseil.

Les machines sous pression grondaient dans les caïnes d'acier. Les canons braquaient au meurtrières des tourelles leurs gueules menaçantes, prêtes à vomir le feu et la mort. La flottille des sous-marins était partie en

reconnaissance. Les torpilleurs croisaient en haute mer.

Midi sonna.

Soudain, il y eut comme un frémissement dans l'air. Les antennes des appareils de la télégraphie sans fil vibrèrent. Une onde mystérieuse passa sur les vaisseaux. Tous les récepteurs à la fois avaient enregistré la dépêche fatidique :

Les Allemands ont passé la frontière française.

La flotille ennemie est à la hauteur du Havre. Appareillez.

Les ancres furent partout levées. Un cri formidable emplit la rade, répercuté des quais aux passerelles et des équipages à la foule, amassée sur le pont pour saluer nos navires en départ.

Officiers, officiers marins, quartiers-maîtres, marins, la guerre est déclarée. Nous allons au combat. Dans quelques heures peut-être nous prendrons contact avec l'ennemi. Honneur à ceux qui feront vaillamment leur devoir !

Quant à ceux qui demeurent, lorsqu'ils ont la patrie les appelle, honte sur eux ! L'ennemi de l'ennemi Daniel Conty et le quartier-maître Yves Guilhem n'ont point rejoint leur poste dans les délais fixés ; tous deux seront considérés désormais comme déserteurs et passibles du Conseil de guerre.

Pour nous, nous aurons à cœur de réparer par un courage plus inébranlable

LE FONDS DE PENSION MUNICIPAL

Réponse à M. Léon Trudeau

Vous avez fait paraître la semaine dernière un article intitulé "Le fonds de pension" qui méritait d'être étudié à "fond" par un économiste ou un homme connaissant l'affaire, mais non pas d'une manière superficielle, quasi fantaisiste, ainsi que la traita M. Léon Trudeau. A défaut de voix plus autorisée, vous me permettez de discuter les idées de ce monsieur qui me semble pour le moins préjugé. Citons d'abord ce paragraphe :

"Si on l'examine surtout au point de vue CONCRET ; si l'on considère l'état de nos finances, le sort des employés civiques comparé à celui des gros des travailleurs qui peinent et ALIMENTENT DE LEURS SUEURS LA CAISSE MUNICIPALE ; si l'on songe qu'il y a toujours eu course aux places à l'Hôtel de Ville, tout comme il y a présentement flot montant d'aspirants-fonctionnaires à Ottawa, on conclura que les employés civiques ne sont pas les plus mal partagés des citoyens. Sinon, il serait bien difficile d'expliquer cette fièvre de fonctionnarisme."

Je traiterais de la chose au point de vue humanitaire et social et je me demanderais en quoi les sœurs des ouvriers et des hommes de peine méritent plus de considération que celles des employés de bureau, de magasin et des fonctionnaires en général. On dirait que les premiers sont d'or, peut-être pour ceux qui les exploitent, mais au point de vue "concret", je ne leur trouve pas d'autre différence que d'être plus lourdes de suite. Pas plus que les larmes n'indiquent un vrai chagrin, la sueur n'est pas toujours la résultante d'un travail opiniâtre. N'en déplaise à M. Trudeau, ce ne sont pas les sœurs des "travailleurs" qui alimentent la caisse municipale, mais "la belle ardeur" des contribuables, parmi lesquels figurent honnêtement les employés civiques logés pour la plupart dans le centre de la ville et payant un impôt plus élevé, parce que les loyers y sont plus chers.

Cette course au fonctionnarisme s'exerce dans ce pays où les professions sont encombrées, où les études classiques tendent à faire de nos jeunes gens des prêtres, des hommes de profession et à leur défaut des employés d'administration. "La course à l'Hôtel de Ville", c'est la course de tous les intellectuels que nous avons formés et qui n'ont pas d'autre débouché que d'utiliser leur instruction.

Mais toutes ces considérations sont des hors-d'œuvre. Il s'agit pour la ville de faire pour ses employés ce que font nombre d'institutions financières anglaises, la banque de Montréal, entre autres, sans être mues par des considérations purement philanthropiques. La mise de fonds exigée ne grèverait pas plus le trésor municipal, que le million souscrit par les assurances n'appauvrit les actionnaires d'une de ces sociétés qui viennent en aide à leur semblable, tout en s'aidant eux-mêmes d'abord, ainsi que le veut toute charité bien ordonnée. Ce qu'une compagnie peut faire, une municipalité doit le faire. Bien qu'on dise qu'elle n'a pas d'âme, la ville a le souci de sa dignité et devra assurer autre chose que le chemin pour partager à ses serviteurs vieillards et infirmes.

F. COLOMB.

Employé civique.

La guerre Turco - Italienne

Escarrouches sous la pluie à Tripoli. -- Combat décisif en perspective

(Spécial au "Devoir")

Tripoli, 5. — En dépit des pluies torrentielles, les Italiens continuent à répondre aux attaques incessantes des Turcs.

Ce matin, ceux-ci ont été repoussés après avoir perdu vingt hommes.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

La position du Mont Messari a été renforcée, car l'on s'attend à ce que l'ennemi tente un effort désespéré sur Ain Zara.

Le général Canva prend ses dispositions pour livrer d'ici à quelques jours, une bataille décisive.

Les délaieurs en aéroplanes rapportent qu'un grand nombre d'Arabes se sont joints aux Turcs.

S'il y a des patrons insensibles qui rejettent les travailleurs comme les déchets du pressoir après en avoir extrait tout le jus de la pulpe, la ville de Montréal ferait bien de ne pas les imiter.

"Or est-il vraiment opportun de prendre sur le maître trésor municipal pour constituer un fonds de pension à des privilégiés ? Ne serait-ce pas une libéralité mal placée, accordée au détriment de la grande majorité des travailleurs et des petits propriétaires qui ont des positions moins lucratives et beaucoup plus précaires."

Ce monsieur Trudeau est bien mal informé, c'est le système actuel qui fait une brèche dans le trésor municipal sans l'espoir qu'il soit jamais comblé. Les employés municipaux qui ont de l'influence se font voter des pensions, d'autres qui ont des échelons dans leur manche reçoivent la totalité de leur salaire depuis trois, quatre et même six années. C'est pour établir le règne de la justice que nous voudrions créer un fonds de pension à l'Hôtel de Ville. C'est pour ne pas voir des hommes à cheveux blancs demander l'aumône ou qu'on leur fasse des compromis ou des lâchetés à ce qu'ils ont droit que nous souhaitons que la presse prit fait et cause pour une mesure qui ne peut qu'honorer ceux qui l'adopteront, comme ceux qui la soutiendront.

"Et les échelons s'apprêteraient à esquiver ce geste magnanime, lorsque nous en viendrions à l'application. Les rues de notre ville sont constamment dans un état déplorable. L'écoulement ne pas accroître la taxe foncière, l'on vient de surcharger la petite propriété du coût des PAVAGES !

C'est le pavé de l'ours, il est là tout prêt pour assommer les projets sages. Quand on est à bout d'argument, on lance son pavé, c'est autant de temps de gagné."

Les journalistes qui sont des ouvriers de la plume d'un ordre plus élevé sans doute devraient comprendre que la tâche des gratte-papier et des ronds-de-cuir n'est pas si douce que cela, que s'il est difficile de servir un maître, il n'est pas plus aisé d'en servir cent. Sachez qu'à soixante ans la plume pèse aussi lourd qu'un marteau et qu'on n'a pas toujours l'échine bien souple pour s'aplatir devant celui qui nous fournit le pain quotidien.

Résumons : le Fonds de pension, s'il est établi sur des bases mathématiques, consacrées par l'expérience et les connaissances mutualistes, loin d'appauvrir le budget constituera un capital qui ne tardera pas à devenir important.

2o. Il ne lèse personne et favorise l'économie. L'employé bénéficie sur ses vieux jours des économies mensuelles faites sur son traitement.

3o. Il n'empêche nullement les autres sociétés d'avoir aussi leur fonds de retraite.

Les ouvriers et les "travailleurs" s'ils ne sont contents qu'ils en fassent autant, qu'ils s'engagent en corporations, qu'ils aient leur société de protection et les ronds-de-cuir ne feront pas entendre de jérémiades insensées : le soleil luit pour tout le monde.

F. COLOMB.

Employé civique.

Nouvelles

Maritimes

LA FERMETURE

La navigation est définitivement close à Montréal. Le "Bray Head" qui est parti dimanche soir est passé hier midi à Québec. Une partie de la cargaison qu'il n'a pu prendre sera expédiée à Halifax et Saint-Jean.

La glace se forme un peu partout dans le bassin et si la température se maintient au froid, le pont de glace se formera avant peu.

ECHOUE A LA HAVANE

Havane, 5 décembre. — La goélette Westfield, chargée de bois, venant de Pensacola, s'est échouée en allant pour entrer dans le port. Des remorqueurs tentent vainement de la renflouer. Les hommes de l'équipage sont tous sains et saufs.

CARGAISON EN FEU

Perim, 5 déc. — Le paquebot "Aanga", de Tacoma, Seattle et Victoria, via Yokohama, Hong-Kong et Singapour, en route pour Liverpool est arrivé hier. Sa cargaison est en feu.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS

— Le "Cassandra", ligne Donaldson, est arrivé à Glasgow, hier.

— Le "Montcalm", ligne C.P.R., sortant, est passé au large du Cap Ray hier midi.

— Le "Mégantie", ligne White-Star, est arrivé à Portland, Me., à 2 h. hier matin.

— Le "Manchester Merchant" est parti de Manchester en route pour Halifax, le 2 décembre à 7 h. d'usage.

NAVIGATION INTERIEURE

Saint-Sauveur, Out., 4. — Rien en montant.

Descente : — Empress Midland, 6.30 a.m.; Empress Fort William, 7.20 a.m.; Glenmont, 8.30 a.m.; Turbot Chief, 9.35 a.m.; Kenora, 12.10 a.m.; Greig, 12.35 p.m.

Port Colborne, Out., 4. — Montant : — Regina, 1 a.m.; Saskatoon, 6.10 a.m.; Midland Queen, 11.10 a.m.; Egan et consort, 4.10 a.m.

Descente : — Rutland, 5 a.m.; Prince Rupert, 1 p.m.; Yorkton, 4.10 a.m.

Arrivés : Mathews, Acadia.

LES ARRIVAGES

Paquebot A De
Océania...New-York...Napoli
Columbia...New-York...Glasgow
Mégantie...Portland...Liverpool
Englishman...Portland...Avonmouth
Mégantie...Boston...Liverpool
Virginia...New-York...Montréal
California...Glasgow...New-York
Caronia...Naples...New-York
Oscar II...Christiansand...New-York
New-Amsterdam...New-York...Rotterdam
Prinz Friedrich Wilhelm...New-York...Brême
Kaiser Auguste...New-York...Gènes
Victoria...New-York...Hambourg
Cincinnati...New-York...New-York
Roma...New-York...Marseille
Menominee...Philadelphia...Anvers
California...Glasgow...New-York
Molke...Plymouth...New-York
Romanic...Gibraltar...Boston

Victime des

Rayons X

Toronto, 5. — Le Dr F. S. Pepperdine, médecin distingué de Londres, qui a pris une part importante dans la découverte des rayons X par le docteur Röntgen, est en visite à Toronto, l'hôte de M. H. Montgomery, docteur Duvigneau. Le docteur se propose de passer l'hiver à Vinland, district de Niagara, à faire des expériences par lesquelles il espère guérir sa main droite, qui souffre d'une maladie restée incurable jusqu'aujourd'hui et qui est causée par des brûlures des rayons X. Il y a quelque temps, il se dit de faire amputer la main gauche pour la même raison, et maintenant que sa main droite est affectée le docteur entend faire tout en son pouvoir pour la sauver. Le remède qu'il entend employer consiste à tenir sa main dans la neige jusqu'au point de congélation, pour la laisser ensuite revenir, à la température normale. Ce moyen a déjà été employé avec succès pour chasser le poison dans certaines autres formes de maladie de peau, en Angleterre où il fallait employer le froid artificiel. Il réussit, le Dr Pepperdine aura ajouté un nouveau chapitre aux œuvres qu'il a déjà consacrées à la science.

Aéronautique militaire

L'ALLEMAGNE PROJETTE LA CONSTRUCTION D'UNE FLOTTE D'ENORMES NAVIRES AERIENS.

Londres, 5. — Une dépêche de Berlin au "Standard", de Londres, dit que le ministère de la guerre d'Allemagne est à dresser des plans pour la construction d'une flotte d'énormes vaisseaux aériens capables de transporter des grandes quantités d'explosifs et de fortes escouades de combattants. Les ballons seront, dit-on, du type Zeppelin ; chacun d'eux aura une capacité de 3,500,000 pieds cubes de gaz et pourra transporter 300 hommes.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 4 décembre 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 526.

— Sa Majesté le Roi, demandeur, vs. William Doyle, défendeur. Le 14ème jour de décembre 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 8 rue Emile, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur

AU SOMMET
Véritables Courroies Tannées
au Chêne
 Chaque Courroie est Garantie
D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

MERCREDI, LE 6 DECEMBRE 1911
 (Fête). S. Nicolas, Ev. et Doct.
 Lever du soleil: 7 h. 23; coucher du
 soleil: 4 h. 16. Lever de la lune: 4 h.
 38 (s.); coucher de la lune: 8 h. 05
 (m.).
 Pleine lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
 Heurt et Hérion, 20-12 rue
 Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

5 DECEMBRE
 Aujourd'hui maximum: 23
 Minimum: 13
 Hier maximum: 17
 Minimum: 7
 Même date l'an dernier: 07

BAROMETRE
 8 h. matin: 29.25. 11 h. matin: 30.25.
 Midi: 30.20.
 Le temps qu'il fera:

NUAGEUX AVEC NEIGE PROBABLE

Ce projet d'un district fédéral

(Spécial au "Devoir")
 Ottawa, 5. — Le conseil de ville a
 décidé que le projet de la formation
 d'un district fédéral, comprenant Ot-
 tawa, Hull et les environs, sera sou-
 mis aux électeurs aux prochaines élec-
 tions municipales.

Le budget de 1912

Le budget municipal de 1912 qui
 prévoit une dépense de \$8,100,000 se-
 ra présenté lundi au conseil, si c'est
 possible. On a satisfait à toutes les
 demandes raisonnables des divers ser-
 vices et il reste assez d'argent pour
 augmenter les salaires. C'est la pre-
 mière fois qu'on arrive à une solution
 aussi satisfaisante.

Pour le congrès de langue française

Québec, 5. — M. l'abbé Lortie et M.
 Adolphe Rivard, respectivement tré-
 sorier et secrétaire du premier congrès
 de la langue française, seront à Mon-
 tréal vendredi, jour de la fête de l'im-
 maculée Conception, pour organiser la
 souscription en faveur du congrès dans
 la métropole.

Il faisait son approvisionnement

Fred. Baker, de la rue St-Jacques, a été ar-
 rêté la nuit dernière, vers minuit, par
 le constable Ouellette, sous l'accusation
 de vol.
 Baker, au moment de l'arrestation, avait
 une poche remplie de bouteilles
 de liquores et de cigarettes. Il avait
 volé à l'épicerie de M. Roy &
 Loblain, 1030 Dorchester Est.

La sentence des frères McNamara

Los Angeles, 5. — James B. McNa-
 mara est condamné à l'emprisonnement
 pour la vie.
 John J. McNamara est condamné à
 quinze ans de prison.

La confession de J. B. McNamara

(Spécial au "Devoir")
 Los Angeles, 5. — La confession de
 James B. McNamara a été lue publique-
 ment, ce matin.
 Il y est dit que, en encaissant l'explo-
 sif dans le couloir, aux portes de la ba-
 tisse du "Times", il visait simplement
 à détruire la maison et à épouvanter
 les propriétaires.
 "Je n'avais pas l'intention de sacrifier
 des vies humaines," dit-il.

Une enquête sur l'utilité de l'A. C. J. C.

(Spécial au "Devoir")
 Québec, 5. — Le comité régional qué-
 bécois de l'A.C.J.C. vient d'envoyer
 aux membres de tous les cercles de
 l'Union régionale un intéressant ques-
 tionnaire concernant l'utilité de l'asso-
 ciation.
 Cette série de questions est le pre-
 mier pas d'une enquête qui sera faite
 au cours de l'année sur l'association,
 son utilité, son opportunité, les prin-
 cipaux services qu'elle peut rendre à l'E-
 glise et à la jeunesse, à quel besoin des
 temps elle répond, etc. Ce premier ques-
 tionnaire est accueilli très favorable-
 ment par tous les cercles.

Les dynamitards à Constantinople

(Spécial au "Devoir")
 Constantinople, 5. — On a arrêté ce
 matin, à Istib, des révolutionnaires
 bulgares accusés de conspiration con-
 tre le gouvernement turc.
 On croit qu'ils sont complices de
 l'explosion qui détruisit hier une mos-
 quée, tuant 12 personnes et en blessant
 20 autres.

L'École Sociale Populaire

COURS DE M. EDUARD MONT-
 PETIT

C'est ce soir à 8 heures, la réunion
 de l'École Sociale Populaire à l'Uni-
 versité Laval. Les membres sont
 priés d'y assister sans autre avis.
 Après la conférence de M. Montpetit,
 chroniqueur ouvrier par M. le secrétaire.
 Sont particulièrement invités tous
 ceux qui dans le clergé, les professions
 libérales, l'industrie et les classes oc-
 iales s'intéressent aux questions so-
 ciales. Entrée gratuite.
 N.B. — Après la réunion, le conseil
 siègera à huis-clos.

LES CINEMATOGRAPHERS

Les commi-saires ont décidé de
 faire appliquer dans toute sa rigueur
 la loi Georges V, chapitre 34, qui
 défend l'entrée des salles de cinéma-
 tographie aux enfants de moins de
 15 ans, s'ils ne sont pas accompagnés
 par leurs parents ou leur tuteur.

LA POPULATION DE MONTREAL

La population de Montréal est de
 six cent mille âmes, dit M. Wanklyn,
 si l'on prend pour base la différence
 trouvée à Westmount entre le dénom-
 brement de samedi dernier et celui qu'a
 fait le gouvernement fédéral.

Le pavillon royal à Delhi est incendié

(Spécial au "Devoir")
 Delhi, 5. — Le magnifique pa-
 villon aux piliers d'argent cons-
 truit au camp de Delhi, pour la ré-
 ception des princes hindous, par le
 roi, a été complètement détruit ce
 matin, par le feu.
 C'est le second incendie d'origi-
 ne inconnue qui éclate au camp
 depuis huit jours.
 L'événement a causé une gran-
 de sensation et une certaine appré-
 hension.

SENSATION EN ANGLETERRE

(Spécial au "Devoir")
 Portsmouth, 5. — Le capitaine
 Heinrich Cross, de l'armée allemande,
 actuellement en congé, a été arrêté
 ce matin sous l'inculpation d'espion-
 nage. Le gouvernement allégué que
 l'officier prenait des croquis des
 chantiers maritimes et du port.
 La nouvelle de cette arrestation a
 causé une grande sensation en An-
 gleterre.
 Les procès aura lieu dans huit jours
 et l'accusé n'a pas été admis à cau-
 tion.

LE MONUMENT DOLLARD

UNE SOIREE DE GALA, A L'OPERA, SERA DONNEE AU PROFIT
 DE L'OEUVRE.

Les arts sont beaux et grands par
 eux-mêmes. Cependant quand ils
 sont mis au service du patriotisme,
 ils semblent grandir encore dans notre
 admiration.
 Nous serons bientôt témoins d'un
 touchant spectacle alors que la Mu-
 sique viendra en aide à la Sculpture.
 En effet, le comité chargé de s'occu-
 per de l'érection du monument Doll-
 ard, a rencontré récemment M. Al-
 bert Jeannotte, directeur-général de
 la compagnie d'opéra, et lui a de-
 mandé s'il n'y aurait pas moyen d'ar-
 ranger les choses afin de donner une
 représentation spéciale au profit du
 monument qu'on veut élever au héros
 du Long Sault. M. Jeannotte a ac-
 quiescé de bonne grâce à la demande
 qui lui fut faite.

C'est donc avec grand plaisir que
 nous annonçons aujourd'hui la nou-
 velle.
 La soirée de gala aura lieu dans
 le courant du mois de janvier. Le
 choix de l'oeuvre qu'on interprétera
 n'est pas encore arrêté, mais on parle
 de "Madame Chrysanthe", d'André
 Messager.

LÉGISLATION MUNICIPALE

L'Association des Citoyens veut savoir si la Ville a l'inten-
 tion de demander encore une nouvelle division
 des quartiers

La commission de législation a re-
 çu hier soir une délégation de l'Asso-
 ciation des Citoyens qui était venue
 demander si la Ville a l'intention de
 proposer une nouvelle distribution des
 quartiers. L'échevin L. A. Lapointe
 a répondu que la commission avait si-
 peu réussi à la dernière session avec
 une semblable proposition qu'elle n'é-
 tait pas pressée de revenir à la charge,
 et qu'il était d'ailleurs bien tard.
 L'échevin Tétrault ouvrit cependant le
 feu en proposant que tout quartier
 qui compte plus de 10,000 électeurs
 soit divisé en deux. Cette proposi-
 tion n'a cependant pas eu de suite.
 L'Association des Citoyens n'a pas
 encore formulé de projet de distribu-
 tion, mais elle le fera peut-être plus
 tard. Elle croit cependant que la
 Ville devrait prendre l'initiative.
 "Et si ce que nous proposons ne
 vous convient pas?" demanda l'é-
 chevin L. A. Lapointe.
 "Nous le combattons", répondit M.
 H. J. Kavanagh.
 M. Charles Chaput, président de
 l'Association, demanda ce qu'il avait
 de vrai dans la rumeur que l'une des
 questions posées au plébiscite de fé-
 vrier serait l'abolition du bureau des
 commissaires. L'échevin Lapointe ré-
 pondit qu'il n'en connaissait que ce
 qu'il avait vu dans les journaux. La
 commission croit qu'il sera temps de
 poser cette question dans deux ans.
 M. Janin, ingénieur en chef de la
 Ville, croit que la charte devrait dé-
 finir ses devoirs et ceux de l'ingénieur
 de la voirie, que la charte et les ré-
 glements appellent l'inspecteur de la
 Cité. La commission a décidé que
 c'était au bureau des commissaires à
 régler d'abord cette question et Me
 Ethier sera prié de faire un rapport à
 ce sujet.

La motion faite au conseil concer-
 nant la prohibition de la vente des ar-
 mes a été approuvée par la commis-
 sion qui a décidé de s'adresser di-
 rectement au ministre de la justice,
 vu que c'est une question qui affecte
 le commerce.

Le contrôleur des finances, M.
 Pelletier, a fait un rapport en faveur
 de la proposition de l'échevin Laval-
 le de le pouvoir d'emprunt de la
 Ville soit réduit de 15 à 12 pour cent
 et qu'un pour cent de l'augmentation
 de la valeur foncière soit pris à même
 le revenu pour créer un fonds d'amor-
 tissement. La commission a en con-
 séquence décidé de demander un
 amendement à ce sujet.

La question des Ecoles Bilingues dans l'Ontario

DONNE LIEU A DE VIOLENTES DENONCIATIONS DE LA PART DE
 M. VINCENT, D'OTTAWA.

(Spécial au "Devoir")
 Ottawa, 5. — A l'assemblée d'in-
 auguration de la campagne provin-
 ciale hier soir, tenue par les conser-
 vateurs d'Ottawa-Est, la question des
 écoles bilingues a fait les frais des
 discours. Les orateurs ont été très
 violents.
 M. J. U. Vincent a été particuliè-
 rement sévère dans ses attaques con-
 tre les fanatiques qui s'attaquent à
 la race canadienne-française.
 M. Vincent fit allusion à la
 déclaration du procureur-général M.
 Foy, concernant l'illégalité des écoles
 bilingues. C'est là, dit M. Vincent, cri-
 d'un fanatique et d'un bigot. J'ai l'as-
 surance de l'hon. Dr. Rhéaume que M.
 Foy n'exprimait là que son opinion
 personnelle, non celle du cabinet. Il
 n'y a pas de doute que le gouverne-
 ment sera maintenu au pouvoir. Si les
 électeurs canadiens-français partici-
 pent à ce retour ils seront traités
 avec beaucoup plus de générosité. Il
 dit que c'était le programme de Ro-
 well d'abolir les écoles bilingues et
 non celui de Sir James Whitney.

En face de ces appels au fanatis-
 me, a déclaré M. Vincent, c'est le de-
 voir des Canadiens-français d'Ottawa
 Est de voter pour un des leurs et
 pour le gouvernement. L'orateur dit
 que M. Foy n'était qu'un "vieux fou",
 qui serait nommé juge après les élec-
 tions. Il dit que Sir James avait
 répondu aux appels fanatiques de
 Mgr Fallon en nommant deux inspec-
 teurs canadiens-français. Sur cette
 question le premier ministre ne par-
 tage certainement pas les vues du
 procureur-général et de Mgr Fallon.

(Spécial au "Devoir")
 London, Ont., 5. — Mme Archie Mc-
 Lellan, du canton Moore, s'est sui-
 cidée ce matin en avalant une dose de
 vert de gris. Agée de 37 ans, elle
 laisse six enfants. Depuis longtemps,
 elle était en proie à des idées noires.

Le recorder Weir a rejeté deux pou-
 sées prises par la ville contre des en-
 trepreneurs qui avaient mis des cham-
 bres noires dans des maisons. Comme
 le règlement d'après lequel ces pou-
 sées ont été prises est peu clair, les
 commissaires ont décidé de demander
 au conseil de l'amender.

La Cité ouvrière Le Ministre des Postes

Ce que M. le maire Guérin a vu à
 Hampstead près de Londres.

A l'assemblée des citoyens qu'il a
 convoqués pour discuter la construc-
 tion d'une Ville Ouvrière à Montréal,
 le maire prononcera un discours dans
 lequel il décrira l'organisation de la
 Cité qu'il a vue à Hampstead, près
 de Londres.

Les maisons d'Hampstead sont isolées
 avec parterres et jardins
 potagers derrière. Il n'y a pas de
 clôtures qui les séparent, mais seule-
 ment des haies basses de bruyères ou
 de roses sauvages ou de cèdres. La
 Compagnie qui administre la Cité s'oc-
 cupe elle-même de ces haies. Tout ce
 qu'on ne peut pas brûler dans les haies
 est jeté dans des réceptacles herméti-
 quement fermés qui fournissent la com-
 pagnie. Les maisons sont en briques
 et stuc. Il n'y a pas plus de 14 mai-
 sons par acre; le plus souvent il n'y en
 a que huit. Chaque maison a l'eau
 chaude et froide, l'électricité et le gaz.
 Il y a des terrains de jeux pour tou-
 tes les âges. Un club renferme les journaux
 et les jeux d'intérieur.

On ne fait aucune différence au point
 de vue de la religion. Les terrains sont
 gratuits pour les églises et les temples,
 à condition que les plans aient été ap-
 prouvés par les directeurs de la com-
 pagnie.
 Les loyers sont à la portée de toutes
 les bourses: ils varient de \$1.50 par
 semaine à \$6.50 par année, et l'on veut
 même faire des logements qui se loue-
 raient 60 cents par semaine. En deven-
 ant locataire, on doit prendre des
 parts dans la compagnie, au montant
 de \$250. On touche ses intérêts et ses
 dividendes.
 L'an dernier la compagnie d'Hamp-
 stead a déclaré un dividende de 7 1/2
 pour cent des loyers payés qui ont été
 appliqués à la réduction des loyers de
 cette année.

Sir Wilfrid Laurier — To make
 this statement complete, the hono-
 rable member should have stated that
 he said it was to be settled by
 the present government.
 M. Pelletier. — I deny that com-

pletely. I take it that the Mani-
 toba school question was once in
 the hands of the federal govern-
 ment to be settled.
 Mr. Laurier. — Hear! Hear!
 Mr. Pelletier. — That my hono-
 rable friend had it in his own
 hands to be settled, and that he
 had not settled it according to his
 own promises made all over the
 country.
 Sir Wilfrid Laurier. — That is
 what I said.
 Mr. Pelletier. — No that he had
 not settled it according to what I
 considered a just principle, but a
 settlement has been made, and
 whether or not it is now in the
 power of the federal government,
 to take it up is quite a different
 question which I will discuss
 later.
 Some members. — Oh! Oh!
 Mr. Pelletier. — That is what I
 said all along and I say it.

M. A. J. LEMIEUX A ETE BRUTALEMENT ASSAILLI

LE DENONCIATEUR DE L'EMANCIPATION A ETE VICTIME D'UNE
 AGRESSION, CE MATIN. — L'ASSAILLANT EST ARRETE; IL SE
 DIT NON-COUPABLE.

M. A. J. Lemieux, le dénoncia-
 teur de la loi de l'Emancipation, a été
 brutalement assailli, ce matin,
 vers 6 h. 30, par un individu qui
 a déclaré se nommer Frederick
 Bradley. Cette affaire, qui est tout
 à fait mystérieuse encore, cause un
 émoi qui s'explique facilement.
 L'accusé a comparu devant le
 juge Bazin et a plaidé non-coupa-
 ble.

Tout le monde, cet avant-midi,
 dans les couloirs du Palais de Jus-
 tice, parlait de l'agression dont M.
 Lemieux a été victime.
 M. Lemieux, en sortant de chez
 lui, pour se rendre à son épicerie,
 1969, rue St-Denis, rencontra un
 jeune homme qu'il avait vu deux
 ou trois fois, à son magasin, de-
 puis deux ou trois jours. M. Le-
 mieux passa son chemin sans le
 regarder. Au moment où il allait
 ouvrir la porte de son établisse-
 ment, il reçut un coup de poing
 dans le cou. L'agresseur se mit
 alors à battre M. Lemieux, et,
 ayant réussi à le faire tomber en-
 tre une clôture et les quelques dé-
 grés d'un escalier, lui donna plu-
 sieurs coups de poing.

En ce moment descendait dans
 la rue le constable O'Connor. Il
 allait reprendre son service. Le-
 mieux l'appela à son secours. L'as-

saillant prit la fuite. Lemieux dit
 à O'Connor qu'il venait d'être as-
 sailli. O'Connor poursuivit l'in-
 connu et le rattrapa prompte-
 ment.

— N'approchez pas, lui cria
 Bradley, ou je tire sur vous.
 — Pourquoi avez-vous frappé
 Lemieux? demanda l'agent de po-
 lice.

— Parce qu'il a insulté ma
 femme, répondit Bradley. Et, si
 vous voulez, je vais vous donner
 mon nom et mon adresse.
 — Non, dit O'Connor, venez à
 la station de police, et si l'on ju-
 ge que vous êtes coupable, vous
 serez alors tant mieux pour vous.

A la station de police, l'agres-
 seur déclara se nommer Frederick
 Bradley, et il donna son adresse.
 On ne jugea pas à propos de le
 remettre en liberté.

Quelques minutes plus tard,
 lorsqu'un se rendit à sa préten-
 due résidence. Bradley n'est en
 cette maison que depuis samedi
 soir, et il n'y a que sa chambre, il
 n'a absolument rien en sa posses-
 sion.

Comme nous le disons plus haut,
 Bradley a comparu et a protesté
 de son innocence. Il avait l'air
 impassible.

M. Lemieux aura pour avocat
 Mre Alban Germain.

ARRESTATION IMPORTANTE

(Spécial au "Devoir")
 Hamilton, Ont., 5. — Après plu-
 sieurs semaines de recherches faites
 dans le plus grand secret, la police
 de notre ville a arrêté ce matin J.
 Douglas Chilton et Joseph Acheson,
 accusés d'être les auteurs du vol de
 \$10,000 commis le 28 septembre, der-
 nier, au préjudice de la "Canadian

Express". Chilton est un ancien em-
 ployé de la compagnie et depuis quel-
 que temps, il avait ouvert, à son
 compte, le "Régat Store".

Quant à Acheson, c'est un voyageur
 de la maison "Evel Casket Co".
 La police qui filait nos deux hom-
 mes depuis longtemps, dit que l'on
 est sur la trace de la moitié de la
 somme dérobée.

Caskill et Samson, qui ont obtenu des
 aveux de Trépanier, d'une manière il-
 légale. D'après leurs témoignages,
 Trépanier a fait des aveux par ce
 qu'ils lui ont dit que cela pouvait ser-
 vir à sa cause.

Quand le jugement est été rendu le
 juge Archambault a fait quelques re-
 marques et a dit qu'il est regrettable
 de voir que les détectives s'applic-
 quant trop souvent à obtenir des
 aveux des accusés. Il ne sait pas si
 cela est fait dans le but d'acquies-
 cer de la renommée, mais dans tous les
 cas, c'est une conduite fort peu re-
 commandable.

D'autant plus que les lois britan-
 niques ne permettent pas à la Cour
 de se baser exclusivement sur des
 aveux de cette nature pour condam-
 ner un accusé.

LES FRERES McNAMARA

ILS RECEVRONT LEUR SENTENCE AUJOURD'HUI

(Spécial au "Devoir")
 Los Angeles, 5. — Les deux frères
 McNamara ont été conduits de la pri-
 son à la Cour ce matin, à dix heures,
 pour recevoir leur sentence.
 Le shérif Hammel avait pris des
 précautions extraordinaires pour as-
 surer un service d'ordre le plus com-
 plet possible, durant le trajet des pri-
 sonniers, ce la prison à la Cour.

Ces précautions avaient été jugées
 nécessaires à cause des élections munici-
 pales à la mairie et du sentiment
 hostile qui existe parmi les partisans
 de Job Harriman, candidat socialiste;
 ils croient que le parti adverse es-
 comptait l'aveu des McNamara pour
 remporter la victoire.
 Harriman était l'un des avocats de la
 défense.

Toute la nuit, des gardes armés ont
 surveillé les abords de la prison et une
 garde de 15 hommes a accompagné les
 prisonniers à la Cour.
 Le shérif Hammel et l'assistant shérif
 Brain conduisaient eux-mêmes les
 prisonniers qui avaient les menottes
 aux mains et étaient enchaînés ensem-
 ble.
 Plusieurs télégrammes demandant la
 peine capitale avaient été envoyés au
 juge Bonfield par des unions ouvrieres,
 le juge refusa d'en prendre con-
 naissance et avait ordonné à son so-
 crétaire de les brûler tous.
 Le procureur Frederick a dit ce ma-
 tin que rien ne serait fait dans le cas
 de McNamara avant que la cause soit
 mise à l'étude d'une manière plus éla-
 borée.

Terrain trop cher

ON DEMANDE UNE INJONCTION,
 POUR EMPECHER LA VILLE
 D'ACHETER UN CHAMP D'EPU-
 RATION AU PRIX DE \$71,680.00.

M. James Birchough, courtier, a
 présenté, ce matin, en cour Supérieure,
 une demande d'injonction à l'effet
 d'empêcher la ville de Montréal d'ac-
 cheter le champ d'épuration offert par
 M. F. H. Carlin, au prix de \$71,680.00.
 Par une résolution passée le 27 no-
 vembre, le conseil de ville décida d'ac-
 cheter un terrain mesurant 893,500
 pieds à raison de 8 cents le pied. M.
 Birchough, en sa qualité de contri-
 buable ne veut pas que l'achat s'ac-
 complisse sous le prétexte que le prix
 demandé est exorbitant.

Il prétend que le terrain en question
 a déjà été offert dans le cours de l'été
 au prix de \$36,000, ce qui était même au
 prix élevé; que M. Carlin, a de plus
 vendu une partie du terrain en ques-
 tion à raison de 5 cents le pied et que,
 enfin, l'évaluation sur le champ d'épu-
 ration est de \$11,055.00 seulement.
 La ville répondra par écrit jeudi.
 Le rapport est représenté par
 Mre Pélissier.

Patinours en plein air

Les commissaires ont décidé de faire
 faire des patinoirs sur tous les parcs
 ou squares où ce sera possible. On
 commencera par l'un des étangs du
 parc LaFontaine, à la demande du
 surintendant Bernadet.

Le commissaire Lachapelle a émis
 l'opinion qu'au point de vue d'hy-
 giène, les patinoirs à ciel ouvert pos-
 sèdent tous les avantages sur les patinoirs
 fermés.

La côte des Neiges

Les travaux de nivellement du Che-
 min de la Côte des Neiges, décidés par
 le conseil au coût de \$85,000, seront
 faits à la journée. La Ville prendra
 toutes les précautions possibles pour
 protéger la vie des travailleurs et les
 assurera contre les accidents. Des mi-
 neurs experts seront engagés.

Condamné au pénitencier

Arthur Allard, trouvé coupable de
 vol, a été condamné ce matin, par le
 juge Choquet, à deux ans de péniten-
 cier.
 Le 13 octobre, Allard avait assailli
 M. Joseph Côté et lui avait enlevé sa
 montre.

Sur la montagne

M. A. Sheppard a obtenu l'autorisa-
 tion de placer un grand mat sur le
 point le plus élevé du Mont-Royal. Il
 y fera flotter l'Union Jack dans les
 grandes occasions. La seule condi-
 tion qu'il pose est que les Commis-
 saires ont accepté, est que la Ville four-
 nisse le premier drapeau.

Pour l'Académie de Buckingham

(Spécial au "Devoir")

Québec, 5. — Le gouvernement a re-
 çu ce matin une délégation du village
 de Buckingham composée du curé C.
 Croteau et de M. A. Labelle, de la com-
 mission scolaire de la paroisse et de
 M. Filteau, inspecteur d'écoles, pour le
 district d'Ottawa.

La délégation a demandé un octroi
 pour aider aux améliorations qui doi-
 vent être faites à l'académie des gar-
 çons.

Le gouvernement a donné aux délé-
 gués de bonnes espérances.

Le coût des améliorations projetées
 sera de \$25,000.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. C. Baubien & Co, courtiers,
 104 rue St-François-Xavier nous four-
 nissent le rapport suivant à 12.30 hrs.
 p.m.

	STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
	Am. Arl's			Laur. Pap.		
	pfd			pfd		
	Bell Tel. Co	144	144	pfd	85	
	B. C. P. & C.	78	78	pfd	85	
	pfd			Mex. L. S. P.	87	
	B. Lake	109	109	pfd	134	
	pfd			M. & S.	134	
	B. C. P. & C.	109	109	M. L. S. B. Co.	157	
	pfd			pfd	135	
	Can. Car.	85	85	M. L. S. & M.	157	
	pfd			pfd	135	
	Can. Cen.	28	28	M. S. C. Wk.	157	
	pfd	50	89	pfd	157	
	Can. Cen.	29	79	N. O. S. & C.	157	
	pfd	62	121	Nipissing	157	
	Can. Conve	37	37	Nor. Ohio	157	
	pfd			pfd	157	
	Can. G. & C.	210	210	N. S. & C.	157	
	Crown Res	2	27	Ogil. M. Co.	191	
	pfd	71	79	pfd	191	
	D. F. G. A.	71	79	Ort. City	71	
	Dom. C. Co.	94	61	Pat. Mig. C.	70	
	pfd			pfd	78	
	Dom. C. Co.	110	109	Pen. L. S.	110	
	Dom. T. pfd	192	191	Porto Rico	110	
	pfd	192	191	Quebec Ry.	110	
	Dom. T. pfd	192	191	pfd	110	
	Dom. T. pfd	192	191	R. & O. C. Co.	110	
	Dom. T. C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	R. C. C. Co.	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	191	pfd	110	
	pfd	192	191	pfd	110	
	D. S. S. & C.	192	1			